Union des Banques Maghrébines

LES SYSTEMES BANCAIRES Maghréin : Cartographie et perspectives

Rapport UBM 2016-2017

Réalisé par:

Dhafer SAIDANE

Professeur - SKEMA Business School - UCA

Sommaire

Introduction.....3
I.Banques maghrébines : leaders en Afrique 1
1.1. Le Maghreb : une place financière honorable en Afrique 1
1.2. Un paysage bancaire maghrébin en évolution constante.....1
1.3. Bonne gouvernance et progrès institutionnels au Maghreb 1
II.L'engagement bancaire dans le financement de l'économie.....1
2.1. Les conditions préalables pour un financement efficace.....1
2.2. Un paysage bancaire maghrébin en phase avec l'économie réelle.....1
III. Cartographie des systèmes bancaires au Maghreb 14
3.1. Algérie – données décembre 2016.....1
3.2. Libye – données décembre 2016 1
3.3. Maroc – données décembre 2016 1
3.4. Mauritanie – données décembre 2016 27
3.5. Tunisie – données décembre 2016.....32
IV. L'intégration financière au Maghreb : les perspectives.....38
4.1. Opportunités et tendances de l'intégration au Maghreb.....39
4.2. Les « Quick Win » pour l'intégration financière 42
4.3. La BMICE : catalyseur de projets au Maghreb..... 44
V. Les banques Maghrébines face aux défis du numérique et du développement durable.....46
5.1. La finance numérique au Maghreb : lutte contre la pauvreté et opportunités pour les banques 1
5.2. L'écosystème de la finance numérique 47
5.3. Les services financiers via la téléphonie mobile 49
5.4. Inclusion numérique et croissance économique en Afrique 49
VI. Les banques maghrébines acteurs du développement durable 51
6.1.Développement durable : un nouveau mode de pensée au Maghreb.....53
6.2. Le modèle de la banque durable : les enseignements pour les banques maghrébines 54
VII. La finance islamique : une finance durable et responsable.....58
7.1. Le potentiel de la finance islamique 59
7.2. Une finance libre d'intérêt et durable 1
7.3. Vers des banques islamiques maghrébines : les préalables à ne pas oublier 61

L'UMA un espace naturellement intégré

Rares sont les régions et les regroupements de pays dans le monde qui présentent les atouts naturels et les synergies dont dispose la zone Union du Maghreb Arabe (UMA).

Plus particulièrement, les pays de l'UMA avec 7 millions de km2 présentent un potentiel de consommation de plus de 80 millions d'habitants constituent une entité géographique naturelle.
L'UMA a été fondée le 17 février 1989, date à laquelle le Traité constitutif de l'Union du Maghreb Arabe, a été signé par les cinq Chefs d'Etats à Marrakech à savoir ceux de l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie, la Libye et la Tunisie.

Le Sommet de Marrakech a été précédé de la réunion tenue par les cinq chefs d'Etat Maghrébins à Zeralda en Algérie le 10 juin 1988 Il a été décidé de constituer une grande Commission, chargée de définir les voies et les moyens permettant la réalisation d'une Union entre les cinq Etats du Maghreb Arabe. Les travaux de cette grande Commission ont constitué par la suite, le Programme de travail à court et à moyen terme de l'UMA.
L'UMA va bientôt fêter son vingt neuvième anniversaire.
Elle a sans doute atteint aujourd'hui **une maturité** qui lui recommande de **libérer ses forces réelles – économiques, humaines et financières.**Ces forces lui permettent d'abord d'entrer de plein pied dans le 21ème siècle. Elles visent ensuite l'intégration d'une dynamique mondiale basée sur l'attractivité des capitaux étrangers indispensables à sa croissance. Le temps du passage à **une stratégie régionale et collective en matière de financement et d'investissement** est sans doute arrivé. En effet le Maghreb a accumulé des compétences lui permettant de faire de la mondialisation un atout.

Le PIB de l'UMA croît à un rythme soutenu depuis les années 2000. La zone UMA progresse et son poids dans l'économie mondiale, se confirme (tableau X). Le PIB de l'UMA croît à un rythme soutenu depuis les années 2000. La zone UMA progresse et son poids dans l'économie mondiale, se confirme (tableau X).

Tableau X – Evolution du poids de l'UMA dans l'économie mondiale

En milliards USD	2000	2010	2015
PIB Monde	31 949	65 950	74 760
PIB UMA	147	378	315 (hors Libye)
Part de l'UMA en %	0,46	0,57	0,42

Source : traitement d'après base de données Banque Mondiale

Le PIB maghrébin passe de 0,46% à 0,57% du PIB mondial entre 2000 et 2010. En 2015, hors Libye le PIB de l'UMA dans le total mondial est de 0,42%.

Le Maghreb : une région attractive

La région est attractive comme en témoigne le taux de croissance du PIB mais aussi celui du flux entrant d'IDE. Dans la zone UMA, le taux de croissance moyen du flux d'IDE n'a cessé de croître depuis les trois dernière décennies (cf tableau n°)
La montée des flux d'IDE témoigne du degré d'ouverture sur le système économique international. Cette montée est bénéfique pour les pays d'origine et pour les pays d'accueil. C'est l'un des principaux catalyseurs du développement économique.

Tableau - IDE flux entrant en % du PIB – Moyenne de l'UMA

1990	2000	2010	2015
0,47	1,60	2,23	3,90 (hors Libye)

Source : calcul Banque mondiale

Les données statistiques sur l'IDE de la zone UMA témoignent d'une intégration et d'une **ouverture progressive et constante de cette zone** et une mondialisation graduelle.

Les banques maghrébines jouent un rôle important en matière d'IDE. Les économies maghrébines ont en effet libéralisé leurs régimes applicables à l'IDE et mis en œuvre des mesures pour attirer l'investissement. Ces pays cherchent à déterminer les conditions permettant de tirer le meilleur parti d'une présence étrangère dans l'économie locale.

Les pays de l'UMA, ont plusieurs points de convergences culturelles et linguistiques mais aussi des atouts inestimables pour favoriser l'IDE dans le cadre de la construction d'un espace d'investissement et d'affaires intra-maghrébins.

L'Europe : une mosaïque intégrée

Notons que l'Europe est une mosaïque de peuples et de langues aux origines les plus diverses. Un des problèmes majeurs de la construction européenne est que le continent possède en son sein une multiplicité de langues. Il existe 24 langues reconnues officiellement par l'Union européenne. Il s'agit naturellement d'une source de complexité expliquant parfois les difficiles relations entre dirigeants nationaux. Il est en effet difficile pour un français de se sentir proche d'un bulgare ou d'un grec dont il ne partage même pas l'alphabet.

L'Europe est dans un entre-deux de communication où les citoyens discutent souvent en anglais, en français ou parfois dans la langue "locale". Et il n'y a aucune politique publique européenne d'enseignement des langues remédiant à cette hétérogénéité culturelle.

Et pourtant l'Europe aujourd'hui existe en tant qu'espace économique et monétaire totalement intégré qui génère l'essentiel de sa croissance de l'intérieur grâce à de l'intra-commerce qui dépasse les 70% de son commerce total.

Les banques maghrébines peuvent jouer un rôle fondamental dans la construction de l'intra-commerce maghrébin. Elles doivent cependant adapter leur taille au marché maghrébin mais aussi à la levée progressive des barrières douanières dans la région.

Les banques maghrébines se préparent progressivement aux défis plus globaux, ceux de la mondialisation.

Où en sont les systèmes bancaires maghrébins?

Comment les banques maghrébines permettent-elles de répondre à certains défis tels que la **croissance économique l'innovation technologique** et la **création d'emplois**? L'objet de ce rapport consiste à aider à identifier les pistes permettant aux banquiers du Maghreb de réaliser de tels desseins.

Pour répondre à ces questions nous mettrons d'abord l'accent sur le leadership des banques maghrébines en Afrique et leur engagement dans le financement de l'économie. Nous présenterons ensuite une cartographie des systèmes bancaires au Maghreb en évoquant enfin l'importance de l'intégration financière dans le renforcement des capacités de financement des économies du Maghreb.

I. Banques maghrébines : leaders en Afrique

Les banques des pays du Maghreb occupent une place importante à l'échelle du continent africain. Certes encore contrasté, le paysage bancaire maghrébin connait des évolutions importantes tant au niveau des structures de financement que des technologies de gestion de l'information offrant une place de choix aux processus de digitalisation et de numérisation notamment à travers le « mobile banking » et autres instruments financiers numériques en cours d'exploration.

1.1. Le Maghreb : une place financière honorable en Afrique

A l'échelle de l'Afrique, le poids du système bancaire maghrébin (Algérie, Maroc, Mauritanie, Libye, Tunisie) est important.

A la date de la rédaction de ce document le paysage financier maghrébin est composé de **238 institutions financières bancaires et non bancaires** hors Libye et se présente comme suit.

Avec la Libye le Maghreb compte à ce jour **97 établissements bancaires**.

Algérie

	2016
Banques	20
Etablissements financiers	10
Bureau de représentation	5
Mutuelle d'assurance agricole	1
Total	**36**

Source : rapport annuel 2016 banque d'Algérie

Libye : 18 banques

Nombre total des Banques	**18**

Maroc

Institutions financieres	2016
Banques	19
Sociétés de financement	33
Banques offshore	6
Associations de micro-crédit	13
Etablissements de paiement spécialisés dans l'intermédiation en matière de transfert de fonds	10
Autres établissements	2
Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	**83**

Source : rapport annuel de la banque centrale du Maroc 2016

Mauritanie

	Fin 2016
Banques commerciales	17
Institutions de micro finance	21
Caisse de dépôt et de développement	1
Compagnies d'assurance	17
Caisses de régimes de prévoyance sociale	2
Total	**58**

Source : rapport annuel de la BCM 2015 et http://www.bcm.mr/-structure-du-systeme-bancaire-

Tunisie

Etablissement	Fin 2016
Banques résidentes	23
Etablissements de leasing	8
Sociétés de factoring	3
Banques d'affaires	2
Banques non-résidentes	7
Nombre total des établissements	**43**

Source : Rapport annuel de la banque centrale de Tunisie 2016

D'après les données 2015 d'*African Bankers* et de Orbis Bank, le Maghreb accapare plus de **18% des actifs bancaires** du continent soit environ 719 milliards USD d'actifs sur un total d'environ4000 milliards USD.

Selon le classement 2015 d'*African Bankers*, parmi les 15 plus grandes banques africaines en termes de bilan, 5 sont maghrébines (voir tableau X).

Tableau x – Top 15 des banques africaines

Classement 2015 d'*African Bankers*

Banque	Pays	Fonds propres (million USD)	Actifs (million USD)
1. **Standard Bank Group (Stanbank)**	Afrique du Sud	5 055 605	82 516 623
2. **Century Banking Corporation**	Maurice	4 983 307	7 490 632
3. **FirstRand**	Afrique du Sud	4 880 045	78 049 740
4. **Attijariwafa Bank - Groupe**	Maroc	3 713 137	41 560 042
5. **Groupe Banque Centrale Populaire**	Maroc	3 405 622	33 244 573
6. **Nedbank Group**	Afrique du Sud	3 346 731	55 620 513
7. **Absa Bank (Barclays Group)**	Afrique du Sud	3 260 076	60 493 373
8. **Banque Nationale d'Algérie**	Algérie	2 713 555	29 806 692
9. **Ecobank Transnational Incorporated**	Togo	2 523 000	23 554 000
10. **Banque Misr**	Egypte	2 498 874	43 363 522
11. **Zenith Bank**	Nigeria	2 449 499	20 078 382
12. **Banque Extérieure d'Algérie**	Algérie	2 436 386	23 713 230
13. **National Bank of Egypt**	Egypte	2 366 569	68 034 633
14. **Investec South Africa**	Afrique du Sud	2 123 429	27 413 670
15. **BMCE Bank Group**	Maroc	2 037 570	28 249 517

Source : base de données 2015 *African Banker*

A l'heure actuelle, les banques du Maghreb sont considérées comme des banques leaders sur le continent africain. Elles connaissent une profonde modernisation accompagnée de phases de consolidation et d'innovations.

Notons qu'au cours des dernières années, de profondes réformes financières dont Bâle 1 et 2 ont permis la consolidation des fonds propres des banques maghrébines et le renforcement de la stabilité de leurs activités.

Dans le Maghreb pour des raisons historiques, on notera que les banques à capitaux d'origine françaises demeurent relativement présentes.

1.2. Un paysage bancaire maghrébin en évolution constante

Ayant été élaboré pour la plupart après les indépendances, les systèmes financiers du Maghreb sont hétérogènes.

La libéralisation financière qui a touché les banques maghrébines au début des années 1990 et les innovations financières associées ont généré un niveau sans précédent de concurrence au sein de l'industrie bancaire. L'augmentation du nombre d'acteurs bancaires et non-bancaires, proposant des services financiers est notable. Elle vise la baisse des coûts de refinancement de l'économie et une meilleure efficience de l'offre de services bancaires.

Le Maghreb est entré il y a un quart de siècle dans un mouvement de libéralisation financière.

Dans les années 2000 a été initié un mouvement de dérèglementation et de consolidation ayant conduit certaines banques à devenir plus importante en termes de taille et de présence sur les marchés domestiques. Depuis lors, certaines institutions mènent des stratégies d'expansion, à la fois en Afrique et dans certains pays développés.

Il apparaît ainsi que le cadre réglementaire et institutionnel des services financiers et en particulier bancaires, est la clé d'un vrai développement du Maghreb, car il permet de prévenir les risques et de garantir une stabilité systémique.

Un développement économique durable ne peut être atteint que si les prérequis suivants sont instaurés de manière progressive et consensuelle:

- consolidation et restructuration bancaire,
- privatisation des banques,
- renforcement des compétences,
- bonne gouvernance bancaire.

Les banques magrébines sont assez avancées dans ce processus de conditionnalités qui les conduit progressivement vers des pratiques, notamment prudentielles, communes et conformes aux standards mondiaux.

Les pays maghrébins connaissent une convergence institutionnelle qui se traduit par l'adoption des mêmes pratiques et procédures prudentielles. Des usages et des règles résultant de normes prudentielles internationales se confirme dans le cadre de systèmes financiers de plus en plus robustes.Naturellement cette convergence n'empêche pas que chaque système s'appuie sur ses spécificités en termes de tailles, de profondeur et de degré d'ouverture. Il est important de rappeler qu'un système financier est un ensemble d'institutions, de procédures, d'usages, de règles qui influent sur la manière dont les ressources sont collectées et investies.

Ainsi le différentiel de niveau des systèmes financiers au Maghreb relève de cette problématique de la spécificité nationale. Les systèmes financiers nationaux renferment en eux des différences : éléments institutionnels spécifiques, contextes macro-économiques différents, tailles de marché hétérogènes....

En d'autres termes les systèmes financiers maghrébins tendent à s'aligner progressivement sur des normes et des critères internationaux communs.

Les systèmes bancaires maghrébins bien que de taille et d'envergure différentes affichent une forte tendance à la convergence.Les cadres législatifs dans plusieurs pays convergent vers le "principe d'universalité". Trois forces majeures sont à l'origine de l'adoption des principes de modèle de la banque universelle.

- La stratégie de diversification des produits et des services avec recherche d'économies d'envergure et une meilleure fidélisation de la clientèle
- La stratégie de renforcement des normes prudentielles avec la réglementation, de Bâle visant le renforcement de la sécurité financière des systèmes bancaires.
- La stratégie de concurrence bancaire favorisant un alignement des comportements des banques et une meilleure compétitivité-coût.

Au Maghreb, sous la conduite des Banques centrales, les autorités ont engagé en général un vaste processus de modernisation et de réformes du secteur financier, y compris avec l'adoption de nouvelles lois bancaires.

En effet des mesures ont été prises pour accroître la concurrence, notamment en autorisant l'entrée de nouvelles banques sur le marché. Des efforts plus soutenus sont en cours pour aligner les normes de comptabilité sur les normes internationales d'établissement de rapports financiers (IFRS), et pour relever le niveau minimum du capital et appliquer plus vigoureusement la règlementation sur les provisions pour pertes sur prêts.

Discipline et renforcement des capitaux propres

Le comité de Bâle a mis en place un ensemble de règles prudentielles pour les banques. Au ratio de Cooke, a succédé un ensemble de règles dites Bâle II et Bâle III, qui doivent permettre aux banques de se protéger contre trois types de risques : le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel. Les banques centrales maghrébines sont à l'heure actuelle en train de préparer l'implémentation des règles de Bâle II.

Avec Bâle III l'objectif visé est : éviter une nouvelle crise financière internationale. Le 12 septembre 2010 sera en effet un jour à marquer d'une pierre blanche. Les banquiers centraux et régulateurs bancaires des 27 pays, membres du Comité de Bâle, ont pris une décision d'importance, le relèvement à 7% du ratio de fonds proper minimal.

Les banques devront désormais avoir un ratio core tier 1 de 4,5% auquel se rajoutera un « matelas de précaution » représentant 2,5 % du bilan.

Pour Jean-Claude Trichet, ancien président de la Banque Centrale Européenne, ces accords dits de Bâle III « constituent un renforcement fondamental des normes internationales de capital […]. Leur contribution à la stabilité financière et à la croissance à long terme sera substantielle".

Ces évolutions sont entrées en application en janvier 2015 pour le ratio core tier 1 ; quant au matelas de précaution, il s'est mis en place progressivement à partir de janvier 2016.

Source : d'après l'auteur

La profondeur financière, les conditions d'exploitation et l'environnement légale ainsi que l'accès au secteur financier s'améliorent régulièrement dans la région.

Au Maghreb, la bancarisation progresse régulièrement. Rappelons que la bancarisation est définie comme le pourcentage de la population adulte ayant accès à un compte auprès d'une institution financière officielle. Elle est passée en moyenne de 20,8% en 2011 à plus de 33% sur la période récente.

La bancarisation au Maghreb progresse

% de la population adulte ayant accès à un compte	2011	2014
Moyenne de l'UMA	20,8%	33,7%

Source : Financial inclusion Data base – Banque mondiale - données 2017

Le secteur financier maghrébin est en mutation rapide. Notons que ce secteur financier est encore dans certains pays essentiellement public. Même si le créneau du crédit à la consommation est en cours de développement le secteur financier se modernise très rapidement, avec des avancées technologiques, notamment les instruments financiers numériques, visant le développement de systèmes de paiement de masse par compensation. Ces techniques vont grandement faciliter l'inter-bancarité et le développement de la bancarisation de masse.

Il existe de réelles opportunités au Maghreb pour le développement de la bancarisation de masse. Le contexte économique favorise de telles tendances axées sur le développement du système financier. Le potentiel existe. Il n'y a pas d'obstacles notables à signaler si ce n'est l'amélioration de l'environnement réglementaire afin de favoriser le développement de systèmes financiers solides et inclusifs. Cela concerne avant tout la création d'établissements financiers spécialisés dans le crédit aux très petites entreprises.

Des réformes apparaissent cependant nécessaires pour améliorer la réglementation, notamment au niveau du processus de crédit et des normes anti-blanchiment. Le développement de la bancarisation de masse pourrait se faire assez rapidement en poursuivant des approches distinctes mais complémentaires avecnotamment la création d'institutions de microfinance.

La création de telles institutions pourrait être accompagnée par l'utilisation de la téléphonie mobile et des innovations dans le domaine digital. Tout cela requerraient naturellement quelques adaptations réglementaires.

Quels approches peut-on retenir de l'évolution des systèmes financiers au niveau Maghrébin avec la globalisation en cours ?

- Toutes les banques n'auront pas le même business modèle. Il n'existe pas de conception évolutionniste unilinéaire des systèmes financiers. La vision polaire fondée sur une trajectoire unique apparaît donc simplificatrice. Cela signifie que les systèmes financiersn'évolueront pas nécessairement vers des modèles de type anglo-saxon ou européen.
- Toutes les banques ne seront pas nécessairement universelles. Il existe une réalité institutionnelle qui rappelle que le principe d'universalité n'est pas l'apanage de toutes les banques. Certaines demeureront spécialisée.
- Les banques connaîtront des effets de rattrapage. Les systèmes bancaires les moins performants en termes de coûts de production peuvent rejoindre les plus compétitifs. Il y a un phénomène de rattrapage. Ce résultat s'explique essentiellement par une meilleure gestion quantitative des ressources factorielles. Cependant, cette convergence peut ne pas s'accompagner d'une réduction significative des écarts de performance entre ces systèmes.

1.3. Bonne gouvernance et progrès institutionnels au Maghreb

La bonne gouvernance définit comment établir un cadre institutionnel efficace pour réduire les imperfections de la libéralisation. La mise en place d'une bonne gouvernance dans les pays du Maghreb passe par certaines conditions définies pour la première fois par la Banque mondiale en 1993 :

- lutte contre la corruption et la prégnance d'une bureaucratie inefficace,
- garantie de la sécurité des dépôts et du respect des actionnaires,
- normes comptables permettant un bon management des entreprises,
- application rigoureuse des contrats.

Une gouvernance bancaire efficace requiert une forte réglementation-supervision, qui peut être défini de quatre manières.

- tout d'abord, l'existence d'une agence de supervision et de réglementation. Cette structure nécessite des ressources adéquates pour atteindre ses missions de contrôle, permettant aux banques d'éviter de s'engager dans des activités risquées.

- La mise en place de procédures basées sur des règles comptables permettant la plus grande transparence financière possible. Ces procédures offriraient au superviseur les informations appropriées permettant de détecter des engagements excessivement risqués et de les contrôler de manière adéquate. Ces mesures garantissent un environnement bancaire sain.
- Le recours à des actions correctrices rapides à l'initiative du superviseur bancaire, pour arrêter les activités bancaires « indésirables ».
- La transparence des activités de contrôle doit être assurée ; elle garantit également l'autonomie à l'égard du pouvoir politique et de certains groupes d'influence.

Si la libéralisation financière est adoptée, alors que la supervision et la régulation ne sont pas instaurées, l'expertise des banques ne sera pas suffisamment efficace concernant l'allocation de crédits. Des risques de dérive importants peuvent surgir, en lien avec un manque de prudence manifeste, surtout si le pays est dans un contexte de boom du crédit. Les portefeuilles bancaires se retrouvent alors rapidement fragilisés.

La stratégie de consolidation peut être un pré-requis pour restructurer les systèmes bancaires au Maghreb. Elle doit se traduire par plusieurs étapes essentielles.

- La modernisation des procédures de production qui doit dans un premier temps permettre de nettoyer les portefeuilles de crédit et réduire le coût des créances douteuses, à travers une consolidation du capital de la banque. Dans un deuxième temps, la modernisation des systèmes de paiement accélère la diffusion d'outils électroniques et digitaux de paiement (automate, image-chèque, etc…). La fin des traitements manuels de chèques permet notamment de réduire les coûts et les délais.

La modernisation des méthodes de ressources humaines est également indispensable, afin de permettre un véritable développement des connaissances et savoir-faire.

Elle requiert des formations adaptées, notamment en matière de gestion de la relation client et gestion du risque.

La « modernisation » des coûts se fait, quant à elle, par l'adoption de nouvelles règles comptables transparentes, qui mettent en lumière la productivité réelle de chaque centre de profit au sein de la banque. Ceci est possible grâce à l'uniformisation et le partage des systèmes d'information et des bases de données.

- La dynamique du marché par l'Etat. L'Etat doit promouvoir une forme de saine compétition entre les banques et entre les clients. La stratégie « win-win » peut se produire uniquement si les banques sortent de leur statu quo et des accords passés entre elles, qui affaiblissent les forces du marché.

A l'inverse, un nombre trop important de banques peut conduire à une concurrence destructrice et une érosion trop forte des marges.

Le rôle de l'Etat est donc de prévenir à la fois les ententes et la concurrence destructrice, et de promouvoir une consolidation saine et créatrice de valeurs.

Conclusion : Vers un nouveau modèle bancaire maghrébin

Les banques maghrébines sont de tailles respectables et sont en évolution constante pour faire face aux nouveaux challenges du 21ème siècle.

La recherche d'une taille optimale pour les activités – aussi bien dans la banque de détail ou que dans la banque de financement et d'investissement - est nécessaire si elles souhaitent améliorer leur performance. Cela nécessite le développement d'un nouveau modèle de banque inclusif. Il fera appel notamment à des investissements en matière de communication, de systèmes d'informations, de marketing, et d'offre de produits et services.

II. L'engagement bancaire dans le financement de l'économie

Le crédit bancaire est le moteur de la croissance économique. Les pays du Maghreb ont très top traduit cette devise en actions concrètes à travers le processus de libéralisation financière avec parfois cependant des difficultés.

2.1. Les conditions préalables pour un financement efficace

La transition d'une économie réglementée et réprimée vers une économie déréglementée et libéralisée est le cœur même de la thèse de la libéralisation financière des institutions financières multilatérales. Elles soulignent les effets d'entraînement du secteur financier sur la croissance économique reposant sur la séquence : taux d'intérêt-épargne-investissement-croissance.

Toute les restrictions gouvernementales pesant sur le système bancaire réduisent donc la quantité et la qualité des investissements et exerceraient un effet négatif sur le taux de croissance d'équilibre.

Le taux d'intérêt joue désormais à la fois le rôle de variable d'équilibre et de courroie de transmission de l'approfondissement financier, mesuré en général par le montant des dépôts des intermédiaires financiers rapporté au PIB. Il s'inscrit dans la filiation de la théorie développée dans les années 1960 par John Gurley et Edward Shaw quant au rôle moteur de l'intermédiation financière dans l'allocation des ressources et de la transformation de l'épargne en investissement.

La levée de la répression financière et l'adoption de taux d'intérêt réels positifs serait favorable à l'épargne intermédiée. La libéralisation vise la bancarisation des agents privés et le renforcement de l'intermédiation bancaire. Elle conduit à l'identification de deux catégories distinctes d'agents : les épargnants et les investisseurs.

On assiste alors au recul de l'autofinancement avec l'émergence d'intermédiaires financiers assurant leur fonction de relais entre les agents à capacité de financement et ceux à besoin de financement.

La libéralisation financière encourage aussi la libéralisation des secteurs bancaires nationaux et la pénétration des banques étrangères. Elle vise à accroître la concurrence, les transferts de savoir-faire et la transparence des opérations financières. Elle concerne aussi le développement des marchés financiers perçu comme une condition déterminante de la réussite des réformes financiers.

L'application des règles du marché aux opérations bancaires transforme les banques en firmes mues par des critères industriels de concurrence et d'accroissement de valeur. Pour cela, il faut que les banques puissent se défaire du corset imposé par la répression financière dont celui de l'administration des taux d'intérêt créditeurs à des niveaux faibles.

La hausse des taux d'intérêt créditeurs, consécutive à cette déréglementation bancaire, est supposée favoriser une augmentation du bien-être. La hausse des taux créditeurs est supposée améliorer l'épargne financière des ménages collectée par les banques et réduire la thésaurisation. Il en résulte une augmentation du volume et de la qualité de l'investissement favorisant la croissance réelle.

Plusieurs études montrent l'existence d'une relation positive de premier ordre entre développement financier et croissance économique. Elles considèrent même que le niveau de développement financier est un bon indicateur prévisionnel des taux de croissance économique futurs, d'accumulation du capital, et de changement technologique. Le système financier réduit les coûts de transaction et de collecte de l'information et influence ainsi l'innovation technologique, l'investissement, et la croissance.

Toutes les mutations qui précèdent se traduisent par une amélioration de la mobilisation et de l'allocation des resources domestiques. On parle alors de l'approfondissement financier des économies.

2.2. Un paysage bancaire maghrébin en phase avec l'économie réelle

Les pays du Maghreb ont suivi peu ou prou et à des niveaux d'application différenciés ce processus de libéralisation financière. L'impact de telles évolutions sur la fonction d'offre de crédit n'est pas neutre. L'offre de crédit se développe avec néanmoins des ajustements à envisager au niveau des critères de distribution et de l'analyse du risque.

Globalement, le crédit intérieur total fourni par le secteur financier maghrébin croît ainsi de manière continue. Il est passé de presque 32% en 2010 à plus de 86% en 2016.

Au Maghreb, le crédit intérieur fourni par le secteur bancaire en % du PIB reste donc soutenu.

Malgré la crise de 2007,les systèmes bancaires maghrébins témoignent,grâce à l'action des autorités monétaire, une certaine résilience.

Le secteur bancaire maghrébin joue un rôle appréciable dans les économies nationales. Il intervient en général pour plus de 80% dans le financement des économies.

L'autre problématique importante lorsqu'on évoque le paysage bancaire maghrébin est celle des prêts non-productifs.

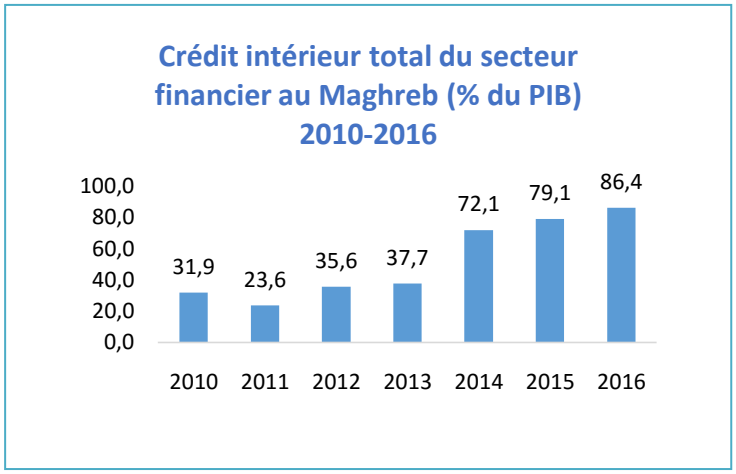

Source : graphique élaboré d'après données Banque mondiale 2017

La définition retenue par le Comité de Bâle pour les expositions non performantes reprend en grande partie celle mise en place par l'Autorité bancaire européenne en 2013. Toute créance dépréciée ou classifiée en défaut est incluse, ainsi que toute exposition où le retard de paiement excède 90 jours, ou sur laquelle existent des indications de difficultés du débiteur à rembourser le principal ou les intérêts.

Le problème des prêts non-productifs est un problème mondial aggravé par la dernière crise financière.

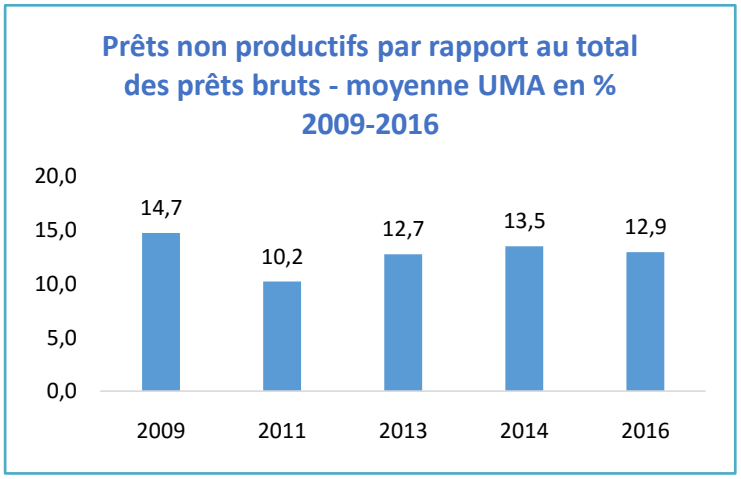

Source : Banque mondiale – 2017 -

En 2015, déjà, le Fonds monétaire international consacrait une étude au problème des « NPL » (Non Performing Loans) européens, dont le stock atteignait à l'époque 1.000 milliards d'euros, soit le double de ce qu'il était en 2009.

L'étude du FMI proposait des solutions assez conventionnelles : une combinaison entre réforme des régimes de faillite et de restructuration de dettes et développement d'un marché secondaire avec l'appui d'une « Bad Bank », autrement dit une structure de défaisance, où loger ces créances en attendant qu'elles trouvent preneurs auprès d'investisseurs.

Les systèmes bancaires maghrébins n'ont pas été à l'abri de ces soubresauts. Leur solidité s'améliore au fil des ans. En 2014 les prêts non productifs représentaient en moyenne près de 14% pour l'ensemble des pays de l'UMA. En 2016 ce taux passe à environ 12%.

L'évolution de la qualité des actifs y est pour beaucoup ainsi que le provisionnement.

III. Cartographie des systèmes bancaires au Maghreb

L'espace bancaire maghrébin compte, à la date de la rédaction de ce rapport, 98 établissements bancaires au sens de la loi bancaire sur un total 211 institutions financières.
La répartition du nombre de banques entre les pays est quasiment équilibrée comme l'indique le tableau ci-dessous.

Pays	Nombre de banques
Algérie	20
Libye	18
Maroc	19
Mauritanie	18
Tunisie	23
Total	**98**

L'industrie bancaire maghrébine repose une masse de collaborateurs d'environ **129 083 individus** et un nombre de **guichets d'environ 9 998.**

3.1. Algérie – données décembre 2016

Données macroéconomiques

En 2015, l'économie mondiale s'est caractérisée globalement par un relatif ralentissement du rythme de croissance. Dans ce contexte de fragilité de l'activité économique mondiale, le commerce extérieur de l'Algérie a poursuivi sa progression malgré les prix mondiaux des matières premières qui ont fortement baissé. En particulier,les prix du pétrole ont chuté de près de moitié, en moyenne sur l'année.
Malgré la dépendance de l'économie algérienne aux ressources issues de l'activité dans le secteur des hydrocarbures, la chute des prix du pétrole, à partir de juin 2014 et tout au long del'année 2015 (-47,1 %),a constitué un choc relativement amorti par la politique économique nationale en termesdefinances publiques et comptes extérieurs.

Le déficit budgétaire bien que maîtrisé s'établit à 15,4 % du PIB. L'expansion de l'activité économique s'est poursuivie en 2015 au même rythme qu'en 2014, grâce notamment à la croissance de la demande intérieure, qui a tiré celle des différents secteurs d'activité hors hydrocarbures de l'économie nationale, et au rebond, quoique timide, de l'activité dans le secteur des hydrocarbures après près de neuf années de récession.

Population	PIB à taux constant 2016	Taux de croissance PIB 2016	Déficit budgétaire	Dette publique/PIB	Balance commerciale	Taux de chômage
40,0 millions	160 milliards USD	3,5 %	-15,38%	21,0 %	-11.194	10,5 %

Principales caractéristiques du système bancaire en Algérie	
Les moyens	**La structure du marché bancaire et les principales tendances institutionnelles**
 20 banques : **6 banques publiques** **14 banques privées étrangères** **35 081 collaborateurs et 1469 agences bancaires**	**<u>Un marché bancaire plus concurrentiel</u>** On note une forte concentration du secteur public mais aussi l'instauration d'une concurrence bancaire progressive. Les réformes du secteur financier en Algérie visent à renforcer la stabilité et la profitabilité des banques. Un effort particulier a été réalisé afin d'améliorer la gouvernance des banques publiques. **<u>Vers une diversification de l'économie</u>** Le défi à relever dans l'immédiat consiste à mobiliser le potentiel du secteur financier pour soutenir la diversification et la croissance économique. Dès 2014, le FMI a insisté sur les aspects suivants. - La nécessité de moderniser l'économie. - La transformation du rôle de l'État dans le secteur financier. - L'élimination progressive du contrôle des changes. Il est prévu un vaste train de réformes pour promouvoir l'approfondissement financier et améliorer le lissage inter-temporel des recettes d'hydrocarbures. Il s'agit aussi de veiller à une élimination progressive des restrictions sur les changes.

Quelques éclairages sur le système bancaire algérien

Structure du système bancaire

A fin 2015, le système bancaire est constitué de vingt-neuf banques et établissements financiers.

Les banques et établissements financiers agréés se répartissent comme suit :
- six (6) banques publiques, dont la caisse d'épargne ;
- quatorze (14) banques privées à capitaux étrangers, dont une (1) à capitaux mixtes;
- trois (3) établissements financiers, dont deux (2) publics ;
- cinq (5) sociétés de leasing dont trois (3) publiques ;
- une (1) mutuelle d'assurance agricole, agréée pour effectuer des opérations de banque, qui a opté, à fin 2009, pour le statut d'établissement financier.

Le maillage bancaire

Début 2016, le réseau des banques publiques comprend 1123 agences, celui des banques privées 346 agences et celui des établissements financiers 88 agences, contre respectivement 1 113 agences, 325 agences et 88 agences à fin 2014. Le total des agences des banques et établissements financiers s'établit, ainsi, à 1 557, contre 1 526 en 2015, soit un guichet pour 25 660 habitants, contre 25 630 habitants en 2014.

Le ratio population active/guichets bancaires est également resté sans changement important, soit 7 600 adulte par guichet bancaire en 2015, contre 7 500 en 2014.

En termes de structure du secteur bancaire, les banques publiques prédominent par l'importance de leurs réseaux d'agences, réparties sur tout le territoire national.

Le réseau d'agences des banques privées même encore limité voit son rythme d'implantation relativement s'accélérer au cours des cinq dernières années.

Les banques publiques sont établies dans l'ensemble des wilayas alors que les banques privées ont développé leurs réseaux principalement au nord du pays.

Evolution de l'activité

Selon la Banque centrale d'Algérie, l'évolution de l'activité des banques privées contribue au développement d'une concurrence saine. En effet la collecte des ressources et la distribution de crédits et de l'offre de services bancaires de base à la clientèle se fait dans des conditions concurrentielles utiles à l'économie.

Début 2016, le total des actifs des banques a enregistré une hausse relativement faible (4,4 % contre 16,3 % en 2014) ; les banques publiques représentant une part relative de 87,2 % du total des actifs des banques, contre 86,7 % en 2014.

Au sein des banques publiques, la première banque représente 26,1 % du total de l'actif du secteur et la deuxième 24,5 %, contre respectivement 25,6 % et 25,4 % à fin 2014. En ce qui concerne les banques privées, leur part dans le total des actifs est de 12,8 % ; les trois premières banques privées représentant 5,7 % du total des actifs des banques et 44,9 % du total des actifs des banques privées, contre, respectivement, 5,8 % et 43,7 % à fin 2014.
La progression de l'activité des banques privées reste appréciable, aussi bien sous l'angle de la mobilisation des ressources que de la distribution des crédits ; les banques privées maintenant leur part de marché.

L'intermédiation bancaire

Les indicateurs globaux montrent que le niveau de l'intermédiation bancaire s'améliore progressivement sous l'angle du développement du réseau, du nombre de comptes, des dépôts collectés et des crédits distribués.

Ce niveau de développement se rapproche des niveaux atteints dans certains pays méditerranéens voisins.

La performance en évolution du secteur bancaire algérien concerne notamment les services bancaires de base fournis à la clientèle des particuliers et les services de distribution de crédits aux petites et moyennes entreprises.

De telles considérations mettent en avant le potentiel de développement en matière d'inclusion financière et de développement de l'intermédiation financière en Algérie.

L'année 2015 a enregistré une progression soutenue des crédits distribués par les banques. Le Trésor a ainsi procédé à des rachats de créances sur les entreprises publiques pour un montant brut de 305,3 milliards de dinars.

Les crédits à l'économie des banques et établissements financiers, y compris les créances rachetées par le Trésor par émission de titres, représentent 57,6% du produit intérieur brut hors hydrocarbures, contre 55,0 % en 2014 et 48,6 % en 2013 . Notons que le secteur des hydrocarbures ne recoure pas aux crédits bancaires.

Les conditions réglementaires

Le Conseil de la monnaie et du crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi, en 2015, leurs efforts de renforcement et de consolidation des conditions d'exercice de l'activité bancaire et du reporting. Cet aspect a concerné aussi la protection de la clientèle des banques et établissements financiers.

En prévision d'une forte baisse de la liquidité bancaire, le Conseil de la monnaie et du crédit a promulgué le règlement n° 15-01 du 19 février 2015 relatif aux opérations d'escompte d'effets publics, de réescompte d'effets privés d'avances et crédits aux banques et établissements financiers, afin de permettre aux banques et établissements financiers de recourir au refinancement auprès de la Banque d'Algérie, prêteur en dernier ressort, avant la mise en place des modalités de refinancement par des opérations d'Open Market.

Par ailleurs, la Banque d'Algérie et la Commission bancaire ont continué à œuvrer activement au renforcement de la supervision bancaire et, plus particulièrement, à assurer de sa conformité avec les normes et principes universels en la matière.

Amélioration de la situation du secteur bancaire

La situation du secteur bancaire s'est nettement améliorée au cours des dix dernières années. A la faveur de différentes réformes, les banques ont amélioré leur gestion des risques bancaires.

Les indicateurs de solidité des banques sont appréciables, en amélioration pour certains et en léger recul pour d'autres, en particulier s'agissant des ratios de solvabilité, qui, depuis le 1er octobre 2014, intègrent la couverture des risques opérationnels et de marché. Ces indicateurs, en baisse en 2014, se sont améliorés en 2015 et se situent à un niveau confortable, largement supérieur aux taux minima recommandés par le Comité de Bâle.

Algérie : principales institutions financières

Nom	Actif total en million USD	Résultat net millier USD	ROE en %
1. Banque d'Algérie	147 229	0	0,00
2. Banque Nationale d'Algérie	25 725	284 272	9,67
3. Banque Extérieure d'Algérie	23 288	312 795	12,28
4. Crédit Populaire d'Algérie	15 440	237 982	14,69
5. Fonds National d'investissement	12 337	12 741	0,71
6. Banque de l'Agriculture et du Developpement Rural	12 197	53 033	7,87
7. Banque de Développement Local	7 544	65 243	12,46
8. Société Générale Algérie	2 688	50 633	14,26
9. BNP Paribas El Djazaïr	2 252	33 059	12,49
10. Albaraka of Algeria-Banque Al Baraka d'Algerie	1 903	36 041	19,16
11. Gulf Bank Algeria	1 713	23 811	10,40
12. Natixis Algerie	1 267	9 207	4,80
13. Housing Bank for Trade and	658	14 334	9,26
14. Arab Banking Corporation - Algeria	642	13 326	8,51
15. Al-Salam Bank	480	9 772	7,28
16. Trust Bank Algeria	453	15 991	8,97
17. Banque du Maghreb Arabe pour l'Investissement et le Commerce	300	6 661	7,58
18. Fransabank El Djazair SPA	260	3 993	3,39
19. Crédit Agricole CIB Algerie SPA	210	4 340	4,12
20. Maghreb Leasing Algérie	n.a.	n.a.	n.a.
	Total 256 587	**Total 1 187 234**	**Moyenne 8,84**

	2014	2015
Nombre d'effectifs	35 443	35 081
Nombre d'agences bancaires	1 433	1 469

3.2. Libye – données décembre 2016

Selon le rapport de suivi de la situation économique de la Banque Mondiale d'octobre 2017, avec des progrès sont potentiellement perceptible à l'économie libyenne affiche une tendance marquée par un gisement de croissance à exploiter.

Même si l'inflation s'est accélérée, rognant le pouvoir d'achat de la population on note qu'à moyen terme, les défis vont au-delà de la reconstruction pour englober la prise en compte la diversification de l'économie et la promotion du développement du secteur privé.

Données macroéconomiques 2015

Population	PIB à taux constant (janv. 03)	Taux de croissance PIB 2015	Déficit budgétaire	Dette publique/PIB	Balance commerciale	Taux de chômage
6,3 millions	42 milliards USD	-11,70%	-33,70%	7,10%	7,43%	n.a.

Source : Orbis Bank Focus

Malgré de bons résultats de croissance du secteur pétrolier, l'économie libyenne pâtit toujours de conditions géopolitiques qui ralentissent son potentiel. Après quatre années difficiles, l'économie libyenne s'est redressée au premier semestre de 2017, grâce au redémarrage de la production d'hydrocarbures après la reprise aux mains des milices des principaux gisements pétroliers l'année dernière.

Les secteurs hors hydrocarbures sont restés silencieux car affectés par le manque de fonds et de sécurité. Le PIB devrait augmenter de 25,6 % en 2017, ce qui permettra un accroissement sensible du revenu par habitant, qui s'établira à 65 % de son niveau de 2010 après avoir perdu plus de la moitié de sa valeur.

Des perspectives économiques plus favorables dépendront essentiellement des progrès accomplis pour dénouer l'impasse politique qui affecte le pays et de l'amélioration de la situation de stabilité.

À moyen terme, et avec la restauration de la paix et du rétablissement de la sécurité, la croissance devrait suivre son cours et sa base devrait s'élargir en 2019-2020. Le solde budgétaire et le solde du compte courant vont s'améliorer sensiblement, enregistrant des excédents à partir de 2020. Les réserves en devises avoisineront en moyenne 60 milliards de dollars durant la période 2018-2020.

Principales caractéristiques du système bancaire en Libye

Les moyens (derniers chiffres disponibles)	La structure du marché bancaire et les principales tendances institutionnelles
 18 banques **19 183 collaborateurs** **520 agences bancaires**	**<u>Ouverture du marché bancaire libyen</u>** A partir de 2005 l'ouverture du marché bancaire libyen se traduisait par l'arrivée de banques étrangères. • Ouverture de la banque « First Gulf Libyan » en 2007. • BNP Paribas a pris une participation de 19% dans la Sahara Bank, avec une option de 51 % dans les 5 ans à venir. • La création de la banque Al-Nouran, qui est une contribution libyenne-qatari. • Attijariwafa avait également ouvert un bureau de représentation. • Arab Bank a acquis 19% de Al Wahdah Bank avec la possibilité d'en obtenir 51% les années suivantes. • L'ouverture d'un bureau de représentation pour plusieurs banques arabes telles que Al Baraka et d'autres banques étrangères. Suite aux réformes bancaires et à l'ouverture du marché aux banques étrangères, les pouvoirs publics ont eu l'intention de privatiser les banques commerciales. **<u>Innovations financières et modernisation</u>** Bien avant le changement de politique de 2011-2012, une libéralisation financière était en cours. Très tôt la Banque centrale de Libye (CBL) a pris des dispositions en vue de renforcer le cadre de la politique monétaire. Elle a introduit ses propres certificats de dépôt en mai 2008 et fait passer les réserves obligatoires de 15 à 20 %. La CBL avait entrepris également un programme visant la modernisation de sa structure et l'amélioration du système de paiement, ainsi que le renforcement de sa capacité de mise en œuvre de la politique monétaire. Des dispositions ont été prises pour améliorer la supervision bancaire, notamment des techniques de surveillance et de calcul de la mesure du niveau des fonds propres. La Banque du Commerce et du Développement (*Bank of Commerce & Development*) est la plus importante des quatre banques privées libyennes. Elle a ouvert la voie à la modernisation du secteur bancaire libyen en introduisant de nouveaux services tels que les automates et les cartes de crédit. Par ailleurs la Banque Centrale de Libye a créé une centrale de risques en 2009.

Depuis 2010 les banques sont autorisées à développer de "l'Islamic Banking". Le processus de modernisation déjà entamé devrait se poursuivre à l'avenir.

Vers une amélioration de la gouvernance

En 2005, une loi bancaire et une loi anti-blanchiment ont été votées afin de créer un nouveau cadre pour le système bancaire libyen.

Nom	Actif total en million USD	Résultat net millier USD	ROE en %
1. Central Bank of Libya	120 555	0	0,00
2. Jumhouria Bank	25 002	147 919	11,96
3. Libyan Foreign Bank	18 865	153 861	3,39
4. National Commercial Bank SAL	11 490	43 182	7,77
5. Wahda Bank	9 408	25 337	3,57
6. Sahara Bank	8 374	-4 704	-1,67
7. Bank of Commerce & Development	4 067	20 858	11,68
8. Banque Sahélo-Saharienne pour	2 790	172	0,03
9. North Africa Bank	2 036	-7 294	-2,91
10. Al Waha Bank	924	-7 978	-8,50
11. Aman Bank for Commerce & Investment-ABCI	852	17 946	26,75
12. First Gulf Libyan Bank	526	7 063	3,36
13. United Bank for Commerce and Investment	341	-2 966	-4,08
14. Assaray Trade and Investment	112	-369	-2,79
15. Libyan Qatari Bank	79	-8 038	-9,86
16. Alaman Bank for Commerce and Investment	n.a.	n.a.	n.a.
17. AL NOURAN Bank			
18. ALEJMAA ALARABI BANK			
19. libyan islamic bank			
	Total 161 553	Total 384 988	**Moyenne 2,58%**

Source :

Orbis Bank Focus

	2013	2014
Nombre des agences bancaires	520	520
Nombre d'effectifs	18 878	19 183

3.3. Maroc – données décembre 2016

Le poids du secteur agricole

La production agricole, qui représente encore près de 15 % du PIB marocain, s'est ralentie de quelque 10 %, faisant évoluer le taux de croissance global du PIB à 1,1 % en 2016.

Selon les dernières analyses de la Banque Mondiale, les aléas météorologiques ont continué d'influer sur la croissance économique du Maroc. Après une production céréalière record en 2015, le Maroc a fait face à un épisode de grave sécheresse en 2016.

En dépit d'investissements publics substantiels ces dernières années, les secteurs non agricoles ont évolué avec un taux de croissance qui a avoisiné les 3 %.

Grâce aux précipitations abondantes à l'automne 2016, la croissance du PIB devrait rebondir à 3,8% en 2017. La production céréalière devrait être supérieure à la moyenne de ses performances passées et la croissance du PIB du secteur agricole devrait affleurer les 10 %.

Une politique macroéconomique prudente

La poursuite de politiques macroéconomiques prudentes a permis de réduire les déséquilibres extérieurs et budgétaires de ces dernières années. L'achèvement des réformes des subventions lancées en 2014 s'est accompagné d'une gestion et d'une surveillance équilibrée des finances publiques. Cette rigueur devrait contribuer à ramener le déficit budgétaire à 3,9 % du PIB en 2016 et à stabiliser la dette publique à environ 66 % du PIB et une nette amélioration des résultats macroéconomiques par rapport à 2015.

Données Macroéconomiques - Maroc 2016

Avec l'amélioration du solde épargne-investissement de l'État couplée à la baisse des cours internationaux du pétrole, le déficit du compte des transactions courantes avec l'extérieur s'est ralenti ces dernières années.

Cette tendance s'est inversée en 2016, en raison d'un assouplissement de la politique monétaire et d'une reprise des prêts d'investissement au secteur privé.

Le poids des nouvelles industries

La croissance soutenue des exportations réalisées par les nouvelles industries marocaines, notamment dans les filières mondiales de l'automobile et de l'aéronautique, a tenté de compenser la chute des cours internationaux du phosphate, un secteur traditionnel de l'économie du pays qui représente encore près de 18 % du total des exportations.

En outre, la part des importations dans ces nouvelles industries demeure importante en raison du nombre réduit de fournisseurs compétitifs dans le pays. Les recettes tirées du tourisme et des envois de fonds se sont redressées en 2016, pour ressortir à 12,5 % du PIB, ce qui a permis de contrebalancer la baisse des dons en provenance des États du Conseil de coopération du Golfe (CCG),dont le montant a été inférieur aux prévisions.

Grâce à la bonne tenue prolongée des investissements directs étrangers, les réserves en devises du Maroc n'ont cessé de se consolider pour atteindre une couverture de 6,4 mois d'importations fin 2016.

La croissance du secteur non agricole devrait connaître une légère embellie par rapport à la tendance récente, grâce aux retombées des bons résultats de l'agriculture et d'un regain de confiance chez les consommateurs et les producteurs.

Il est attendu que ces progrès se traduise à terme par une amélioration notable de la situation du marché du travail. Le Maroc ambitionne enfin de ramener le déficit budgétaire à 3 % du PIB

Population	PIB à taux constant	Taux de croissance PIB 2016	Déficit budgétaire	Dette publique/PIB	Balance commerciale	Taux de chômage
35.28 millions	103.61 milliards USD	1.2%	- 4,1%	81,4	- 18,2%	9,4%

Principales caractéristiques du système bancaire au Maroc

Les moyens	La structure du marché bancaire et les principales tendances institutionnelles
 84 établissements, répartis entre 19 banques (7majoritairement étrangères + 5 majoritairement publiques), 34 sociétés de financement, 6 banques offshore, 13 associations de micro-crédit, 9 sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds ainsi que la Caisse Centrale de Garantie et la Caisse de Dépôt et de Gestion.	**<u>Un marché concentré</u>** Le marché bancaire marocain est fortement concentré. En effet, la contribution des trois premières banques au total du bilan du secteur s'est maintenue. Elle avoisine les 66% et celle des 5 premières totalise 80%. La consolidation du secteur bancaire marocain a commencé à la fin des années 1960, mais s'est considérablement accélérée à partir de 1988 avec notamment l'ouverture des banques aux capitaux internationaux. **<u>Ouverture et modernisation</u>** La loi bancaire de 1993 a ensuite permis la naissance du modèle de banque universelle. Les institutions marocaines sont particulièrement actives dans la région du Maghreb. En 2010, dans la perspective d'ériger le Maroc en tant que place financière régionale, Casa Finance City (CFC) a été lancé. **<u>Conformité et réglementation</u>** Les textes légaux de 2003 ont ouvert le secteur financier marocain aux standards internationaux et aux principes du Comité de Bâle, pour permettre un renforcement des règles de contrôle sur les institutions de crédit. En 2007, le Maroc a commencé à mettre en œuvre les règles de Bâle II. L'année 2013 a aussi donné lieu à des travaux de revue par Bank Al-Maghrib des premiers stress tests réglementaires conduits par les banques pour mesurer leur résilience à différents chocs hypothétiques de crédit, de liquidité et de marché. Les résultats de ces simulations indiquent globalement une résistance des banques aux scénarios retenus. **<u>Finance participative</u>** Enfin la Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°3/W/17 du 27 janvier 2017 fixant les conditions et les modalités d'exercice par les banques des activités et opérations de banque participative a été publiée au Bulletin officiel n°6548 du 2 mars 2017 après avoir été avalisée par le Conseil supérieur des Oulémas (CSO). Cette circulaire fixe le cadre réglementaire pour la création et l'exploitation d'une fenêtre participative (Islamic window) par les banques conventionnelles au Maroc.

Quelques éclairages sur le système financiers

Structure du système bancaire

Selon les dernières données publiées par Bank Al Maghrib, le nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés agréés au Maroc s'établit à 84 établissements, dont :

- 19 banques
- 34 sociétés de financement
- 6 banques offshore
- 13 associations de microcrédit
- 9 établissements de paiement (sociétés intermédiaires en transfert de fonds)
- la Caisse de Dépôt et de Gestion
- et la Caisse Centrale de Garantie

Un système bancaire ouvert à l'international

La présence à l'international des banques marocaines se manifeste de la manière suivante : 3 groupes bancaires sont présents à l'étranger dans une trentaine de pays, dont 22 en Afrique, à travers 40 filiales et 14 agences disposant de plus de 1300 guichets bancaires.

Le système bancaire marocain se caractérise donc par son ouverture sur l'international.

Cette ouverture s'observe à la fois dans la présence des établissements étrangers au Maroc que dans celle des banques marocaines à l'étranger.

Sur les 53 établissements de crédit, 14 sont détenus majoritairement par des intérêts étrangers, répartis entre 7 banques et autant de sociétés definancement, dont la plupart est d'origine française.

L'intermédiation bancaire : une accélération des crédits

En 2016, les conditions monétaires ont été marquées par la poursuite de la détente des taux d'intérêt, sous l'effet principalement de la réduction du taux directeur.

L'année a été caractérisée également par une nette amélioration de la situation de la liquidité bancaire, le besoin s'étant atténué de plus de moitié à 14,4 milliards de dirhams en moyenne hebdomadaire, conséquence de la poursuite du renforcement des réserves internationales nettes qui ont progressé de 12,1% après 23,5% une année auparavant.

Dans ce contexte, le crédit bancaire au secteur non financier a enregistré une accélération de 0,3% à 3,9%, tirée par celle des prêts à l'équipement aux entreprises aussi bien publiques que privées.En revanche, les créances nettes sur l'Administration Centrale ont reculé de 3,8% après une hausse de 3%.

Amélioration des crédits aux entreprises

Le crédit bancaire au secteur non financier a marqué en 2016 une augmentation de 3,9% contre 0,3% une année auparavant. Cette amélioration qui a concerné particulièrement les entreprises serait, selon l'enquête de Bank Al-Maghrib sur les conditions d'octroi de crédit, le résultat aussi bien d'une hausse de la demande que d'un assouplissement des conditions d'offre. Tenant compte d'un accroissement de 6%, après 20,4%, des prêts aux sociétés financières, la progression du crédit bancaire est ressortie globalement en accélération de 2,8% à 4,2%.

Ainsi, l'encours des crédits aux entreprises a enregistré une hausse de 4,4% après une diminution de 2,2% en 2015. Les concours aux entreprises publiques se sont accrus de 22,1% après 7,3%, résultat d'une augmentation de 19,4% après 2,4% des crédits à l'équipement et de 48,5% au lieu de 14,8% des facilités de trésorerie. De même, les prêts aux entreprises privées ont progressé de 2,2% après une contraction de 3,2%, reflétant un accroissement de 1,9% des crédits à l'équipement après une diminution de 4,5%, une atténuation de la baisse des facilités de trésorerie de 4,4% à 1,5% ainsi que de celle des crédits à la promotion immobilière de 9,2% à 1,2%.

Accroissement des crédits aux ménages

Concernant les crédits bancaires aux ménages, ils ont affiché un accroissement de 3,3% après 3,1% en 2015. Les prêts alloués aux entrepreneurs individuels, en dépit de la poursuite de la contraction des concours immobiliers, ont enregistré une progression de 1,1%, portée par une nette amelioration des prêts à l'équipement. En revanche, les concours aux particuliers ont ralenti de 5% à 4% avec une décélération de 5,4% à 4,8% de ceux à la consommation et une quasi-stabilité du rythme des prêts à l'habitat à 4,6%. Par ailleurs, les créances en souffrance ont poursuivi leur ralentissement.

Maroc : principales institutions financières

Base de données Orbis Bank

Nom	Actif total en million USD	Résultat net millier USD	ROE en %
1. Attijariwafa Bank	42 469	559 937	12,76
2. Banque Centrale Populaire SA	34 837	300 933	8,17
3. Banque Marocaine du Commerce Extérieur-BMCE Bank	30 301	280 787	12,41
4. Bank Al-Maghrib	28 164	104 754	16,69
5. Caisse de Depot et de Gestion	20 793	87 727	4,12
6. Crédit Agricole du Maroc	9 041	53 685	7,96
7. Société Générale Marocaine de Banques	8 404	84 813	8,57
8. Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie BMCI	6 381	42 863	4,99
9. Crédit du Maroc	5 111	30 605	6,93
10. Crédit Immobilier et Hotelier	4 746	44 004	8,76
11. Al Barid Bank	4 594	17 372	11,77
12. Banque Populaire De Rabat	3 564	36 747	8,27
13. Fonds d'Equipement Communal	1 632	25 541	9,20
14. Banque Populaire d'El Jadida-Safi	1 153	11 463	11,28
15. Societe Maghrebail Sa	1 103	8 629	10,65
16. Maroc Leasing	1 057	5 979	7,22
17. Societe d'Equipement Domestique et Menager	726	13 516	8,96
18. CDG Capital	568	17 946	14,30
19. Citibank-Maghreb SA	522	11 658	11,98
20. Salafin	347	13 719	21,59
21. Fondation Attawfiq Micro-Finance	264	9 079	10,25
22. Axa Credit	180	-8 891	-75,80
23. Taslif S.A.	153	3 676	10,74
24. Chaabi International Bank Offshore	n.a.	n.a.	n.a.
	Total 206 110	**Total 1 756 544**	**Moyenne 6,6%**

Source : Orbis Bank Focus

	2015	2016
Nombre d'agences	6.139	6.283
Effectifs des établissements de crédit et organismes assimilés	52.448	53 801

3.4. Mauritanie – données décembre 2016

Une croissance soutenue par les produits de base

Le PIB de la Mauritanie est à la hausse depuis 15 ans. Entre 2003 et 2015, la croissance est ressortie en moyenne à 5,5 %, bénéficiant de la hausse historique des cours internationaux des produits de base.

Population	PIB à taux constant	Taux de croissance PIB	Déficit budgétaire	Dette publique/PIB	Balance commerciale	Taux de chômage
4.3 million	4.73 milliards USD	1.7%	0,1%	na	175,4 milliards MRO	12,85%

Source : *rapport annuel de la banque centrale de la Mauritanie 2016* / ONS : Office Nationale de la Statistique

Les recettes florissantes tirées du secteur de l'extraction ont été le principal moteur de cette croissance économique dynamique. En valeur, les exportations de minéraux sont passées de 318 millions de dollars en 2003 à 2 652 millions de dollars en 2013, alors même que la production minière était globalement stagnante. En moyenne, le secteur extractif a représenté 25 % du PIB, 82 % des exportations et 23 % des recettes nationales.

Vers une diversification sectorielle et une croissance inclusive

La Mauritanie veut transformer son modèle économique jusqu'ici basé sur les exportations du secteur minier en une dynamique durable de diversification économique et de création d'emplois.

Le modèle mis en place vise une croissance large et inclusive favorable aux pauvres et favorisant la diversification de l'économie.

L'élevage et la pêche : les perspectives

Le pays cherche à tirer pleinement de ses vastes richesses naturelles en dehors du secteur extractif, avec notamment l'élevage et la pêche avec des perspectives de diversification et de création d'emplois.

Le potentiel économique des exportations de bétail reste largement en rendement croissant.Il est estimé selon les comptes nationaux à 16 % en moyenne entre 2005 et 2015. Cette filière représente les trois quarts de la valeur ajoutée du secteur agropastoral, procure des revenus à environ 1 million d'individus, joue un rôle clé dans la sécurité alimentaire et la résilience et permet, surtout aux plus pauvres, d'accumuler du capital et de s'assurer.

L'expansion des centres urbains

Enfin, l'urbanisation doit s'orienter vers des pôles urbains de croissance productifs et inclusifs. La Mauritanie affiche le deuxième taux d'urbanisation du continent.

L'expansion accélérée des centres urbains doit être gérée avec une grande efficacité. Les effets positifs habituellement associés à l'urbanisation peuventse faire sentir si la bonne gouvernance en la matière suit.

Principales caractéristiques du système bancaire en Mauritanie

Les moyens	La structure du marché bancaire et les principales tendances institutionnelles
 18 banques : 12 banques conventionnelles, 6 banques islamiques. **Sur les 18 banques commerciales 5 sont à capitaux privés majoritairement étrangers.** **A cela se rajoutent 21 institutions de micro finance agréées ainsi que la caisse des dépôts et du développement et la Finance conseil et investissement (FCI).** **197 guichets bancaires**	**Modernisation et assainissements** Dans les années 1980, le choix par la Mauritanie d'une politique d'ajustement structurel appuyée par le FMI et la Banque mondiale, marquera le début d'une profonde réforme et modernisation du système financier. Des mesures structurelles ont été adoptées dans le sens d'une plus grande libéralisation. Ainsi, à partir de 1985, les pouvoirs publics commencent un assainissement progressif des banques en difficulté, qui s'accompagnait par la privatisation des banques d'Etat. Des mesures ont été prises en 2013 en vue de renforcer le dispositif prudentiel pour les banques. La BCM a entamé en 2013 la modernisation de la centrale des risques par la mise en place d'une ligne sécurisée avec les banques permettant la transmission en temps réel des données sur les incidents de paiements. **La finance islamique pour réduire la finance informelle** Outre la forte concentration du marché bancaire, la BCM (Banque centrale de Mauritanie) entend développer la finance islamique de sorte que « L'entrée en activité de ces établissements … ne manquera pas de restreindre le champ de la finance informelle et de favoriser l'accès aux financements notamment pour certains opérateurs privés qui, pour des considérations religieuses, ne faisaient pas appel au financement des banques classiques » (Rapport BCM p.7). **Privatisations et fusions** L'année 1987 est marquée par la privatisation de la Banque Arabe Africaine en Mauritanie (BAAM) qui passe sous contrôle de privés nationaux. Elle devient la BMCI (Banque Mauritanienne pour le Commerce International). En 1988 intervient la fusion de la Banque Mauritanienne pour le Développement et le Commerce (BMDC) et du Fonds National de Développement (FND) pour constituer une seule banque, l'Union des Banques de Développement (UBD). En 1989, la Banque Internationale pour la Mauritanie (BIMA) et de la Société Mauritanienne de Banque (SMB) fusionnent pour donner naissance à la Banque Nationale de Mauritanie (BNM) dont le capital sera un peu plus tard ouvert au privé. **Dynamisation du marché monétaire** En 2013 les premières émissions des bons du trésor à 7 jours ont été lancées par la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) sur le marché monétaire pour les besoins de régulation de la liquidité à très court terme. La BCM envisage la création d'une bourse des valeurs mobilières pour favoriser la mobilisation de ressources à long terme qui viendraient compléter

Nom	Actif total en million USD	Résultat net millier USD	ROE en %	Effectifs	Nombre de guichets
1. Banque Centrale de Mauritanie	1 663	6 477	12,25		4
2. Banque Mauritanie pour le Commerce International	388	1 369	3,28	398	39
3. Banque Nationale de Mauritanie	357	1 741	3,86	339	29
4. Banque Populaire De Mauritanie	154	975	5,04	186	16
5. Banque pour le Commerce et L'Industrie	137	1 344	5,01	224	16
6. Banque Al Amana SA	136	1 430	5,51	133	8
7. Banque Al Wava Mauritanienne Islamique-BAMIS	128	3 555	10,61	147	10
8. Generale de Banque de Mauritanie pour l'Investissement et le Commerce	128	968	1,99	80	2
9. Bank Al Muamalat Assahiha-BMS SA	78	-355	-1,96	177	16
10. Orabank Mauritanie Banque pour le commerce et l'Investissement en Mauritanie	50	246	1,60	110	9
11. Chinguitty Bank	44	303	1,55	94	5
	Total 3 262	Total 18 054	Moyenne 4,43%	1888	154

Source : Orbis Bank Focus et Association Professionnelle des Banques de Mauritanie

Quelques éclairages sur le système financier

Les structures bancaires

La structure du système financier s'appuie sur secteur bancaire composé de seize (16) banques dont six (6) islamiques. Le système bancaire mauritanien compte aussi cinq (5) banques à capitaux privés majoritairement étrangers.
Le système financier non bancaire regroupe vingt et une (21) institutions de micro finance, une (1) caisse de dépôt et de développement, les services financiers de la Poste, dix-sept (17) compagnies d'assurance, deux (2) caisses de régimes de prévoyance sociale, et une trentaine de bureaux de changes agréés.

Une plus forte concurrence

En raison de l'intensification de la concurrence entre les banques en vue de rapprocher leurs services de la clientèle, le nombre d'agences bancaires a sensiblement augmenté au cours des dernières années, passant de 184 en 2015 à 197 en 2016. Le taux de bancarisation est en augmentation et se situe à environ 29% si l'on tient compte du nombre des clients ou adhérents des Institutions de Micro finance.

La concurrence entre les banques, dans un environnement marqué par la baisse des taux sur les bons du trésor, a permis d'assouplir les conditions bancaires, notamment, le coût du crédit qui est resté stable en 2016.

La régulation bancaire : vers plus de stabilité et de transparence

Pour accroitre l'efficacité de la régulation bancaire et financière et la rendre conforme aux standards internationaux, des textes juridiques ont été adopté et prévoient quatre avancées majeurs.

i) la mise en place d'une règlementation relative aux banques islamiques et aux établissements de paiements,
ii) la création d'un comité de stabilité financière,
iii) le renforcement et la surveillance des risques liés au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme,
iv) une procédure de résolution des crises bancaires.

La stabilité du secteur financier a été assurée grâce à un suivi continu des institutions financières agréées en Mauritanie. Plusieurs actions ont été prises, en rapport avec les recommandations de la stratégie du secteur financier (2012-2017), notamment, l'amélioration de la stabilité et de la transparence, la réduction des coûts pour favoriser l'accès aux services financiers, et l'adaptation du cadre juridique.

En outre, le processus de modernisation de la centrale des risques a été finalisé et un tableau de bord a été conçu pour assurer un meilleur suivi des indicateurs financiers et mieux cerner l'information financière.

S'agissant de l'appui à l'investissement privé, une bonne performance a été réalisée en matière d'assainissement du climat des affaires se traduisant par la progression de la Mauritanie de 8 points dans le classement mondial de la qualité de l'indice « Doing Business ».

Le Gouvernement continue ses actions visant à redynamiser et renforcer le système judiciaire pour gagner la confiance des investisseurs et consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance.

L'assainissement du bilan des banques et la poursuite de l'application de la règlementation relative à la classification des créances et la constitution de provisions ont permis d'atteindre un taux de créances improductivesde 21,5% des crédits bruts à l'économie en 2016.

L'intermédiation bancaire

En 2016, le rythme d'octroi de crédits est resté stable. Les crédits nets consolidés des banques ont enregistré une augmentation de 8%, favorisée par le lancement du programme de financement des petites et moyennes entreprises avec l'appui du FADES (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social) pour un montant de USD 50 millions.

Par ailleurs, compte tenu du besoin ponctuel de trésorerie des banques, un suivi hebdomadaire de la trésorerie des banques a été mis en place et un cadre réglementaire relatif au refinancement d'urgence a été approuvé par le Conseil de Politique Monétaire

La distribution des crédits par les banques

En 2016, le rythme d'octroi de crédits est resté stable, les banques ont en moyenne adopté une politique de crédit plus rigoureuse privilégiant plus le recouvrement des créances que l'octroi de nouveaux crédits.

Les crédits nets consolidés des banques ont enregistré une augmentation de 8% passant de MRO 379 milliards en 2015 à MRO 410 milliards en 2016. La structure des crédits à terme reste dominée par les crédits à court terme représentent 67% des crédits octroyés, en baisse de 7 points au profit de crédits à long et moyen terme (33%).

En effet, le programme « FADES » de financement des petites et moyennes entreprises à hauteur de 50 millions de dollars a eu un effet assez conséquent sur ces prêts à moyen et long terme. S'agissant des conditions de crédits, le taux débiteur moyen pondéré est resté quasiment stable à 12% en 2016, en relation avec l'intensification de la concurrence en les banques et le niveau relativement bas des taux d'intérêt des bons du trésor.

Globalement les concours à l'économie ont connu une dynamique positive dans les autres secteurs. La répartition sectorielle affiche 26% pour la consommation, 22% pour le commerce, 18% pour les services. Le groupe commerce, service et autres totalise, à lui seul, 66% des crédits distribués.

La structure des dépôts demeure presque inchangée en 2016 avec des dépôts à vue représentant 84% du total des dépôts tandis que la part des dépôts à terme et des comptes d'épargne reste limitée à 16% du total des dépôts.

La part des dépôts publics dans le total des dépôts est restée stagnante (13%) du total des dépôts à fin 2016. S'agissant des dépôts privés, ils représentent 87% en 2016 du total des dépôts.

Microfinance et inclusion financière

Concernant la microfinance, l'accent a été mis en 2016, sur le suivi de l'activité des institutions opérant dans ce sous-secteur et sur la promotion de l'inclusion financière, à travers l'octroi d'agréments en faveur de cinq institutions de micro-finance de la Catégorie B.

Les actions de redynamisation du réseau des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit et la mobilisation de nouvelles ressources pour le financement des projets en faveur des populations à faible revenu se sont poursuivies, ainsi que les initiatives pour le développement du transfert d'argent au profit de la population vulnérable.

Afin de mieux promouvoir l'inclusion financière, une banque islamique destinée à financer les petites et moyennes entreprises a été agréée ainsi que cinq institutions de microfinance de la Catégorie B.

Le plan de redressement du réseau des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit se poursuit. Sur le plan de financement des PME, une ligne de crédit du Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social a été distribuée sous forme de prêt concessionnel à plusieurs entreprises porteuses de projets dans le but de soutenir la croissance économique et sociale.
Le réseau bancaire a été développé dans toutes les Wilayas du pays permettant ainsi un meilleur accès des services bancaires aux populations les plus reculées.

Les institutions de microfinance : un potentiel en croissance

A fin 2016, le secteur de la micro finance compte 21 institutions de micro finance en activité dont 3 réseaux, Les caisses populaires d'épargne et de crédit, une Caisse d'Epargne et de Crédit, et l'Union Nationale des Mutuelles d'Investissement du Crédit Oasien, 9 Institutions de la catégorie B et une de la catégorie C. Les trois réseaux opèrent sur l'ensemble du territoire national.

Au terme de l'année 2016, les institutions de Micro finance affichent un encours de crédit net de MRO 2,8 milliards, soit une hausse de 56,5% par rapport à l'année 2015. Cette évolution est due essentiellement à l'augmentation enregistrée au niveau des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit au cours de l'année 2016 qui en détiennent 39%, tandis que la part des autres institutions représente 61%.

L'encours des crédits distribués par les IMF en 2016 représente 0,8 % du total des crédits nets du système bancaire à la même date.

Les dépôts ont enregistré une évolution de 16% en 2016 par rapport à 2015, suite à l'entrée en activité des nouvelles institutions ainsi qu'à l'augmentation enregistrée au niveau des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit.

Les caisses populaires d'épargne et de crédit détiennent plus de 76% des dépôts, alors que les autres institutions en détiennent 24%. Ce volume des dépôts représente seulement 1,6% du total des dépôts collectés par le système bancaire en 2016.

3.5. Tunisie – données décembre 2016

Une croissance qui devrait s'accélérer

Selon le dernier Rapport de suivi de la situation économique d'avril 2016 de la Banque mondiale, la croissance du PIB en Tunisie devrait se redresser avec la reprise de la production de phosphate. Dans un scénario qui combinerait la poursuite des réformes structurelles, le renforcement de la sécurité et l'amélioration de la situation régionale avec notamment un début de normalisation en Libye, une plus grande stabilité sociale, et une augmentation de la demande extérieure, la croissance économique devrait s'accélérer à 2,5 % en 2017 et à 3 % en 2018.

Des fondamentaux en cours de renforcement

En 2015, la croissance du PIB a atteint 0,8 % grâce à de bons résultats dans la production agricole (+9,2 %), en particulier la production d'olives, tandis que la plupart des autres secteurs de l'économie ont reculé ou stagné. Après une accélération notable au cours de la première moitié de 2015, l'inflation a ralenti progressivement pour s'établir à 4,1 % (d'une année sur l'autre) vers fin 2015, atteignant un taux moyen annuel de 4,9 %, le même que l'année précédente.

Pour la première fois depuis 2011, le déficit budgétaire a été maîtrisé en dessous de 5 % du PIB en 2015, à la faveur d'une forte baisse des prix internationaux du pétrole et, de fait, d'une diminution des subventions à l'énergie. La dette publique a atteint 52 % du PIB en 2015 (contre 40 % en 2010).

Le déficit du compte courant est resté élevé, à 8,7 % du PIB en 2015. Le déficit commercial a été ramené à 11,3 % du PIB en 2015, contre un niveau record de 13,7 % du PIB en 2014, ce qui correspond à la décélération de la demande intérieure privée et à la baisse des prix internationaux de l'énergie.

Le commerce extérieur

Malgré des exportations exceptionnelles d'huile d'olive, les exportations totales ont diminué en raison d'une faible production dans les secteurs des mines et de l'énergie, et des faibles résultats dans le secteur manufacturier.

Les importations se sont contractées sous l'effet de la forte baisse des prix internationaux du pétrole et de la faible demande des équipements et machines importés. Les arrivées de touristes et les recettes touristiques ont ralenti de 30,8 et 35,1 %, respectivement.

Les envois de fonds depuis l'étranger ont également diminué. Les apports d'IDE ont augmenté de 9 % en 2015, et les réserves de change brutes de 200 millions de dollars pour s'établir à 7,5 milliards de dollars à la finde 2015,représentant 4 mois d'importations.

Population	PIB à taux constant	Taux de croissance PIB 2016	Déficit budgétaire	Dette publique/PIB	Balance commerciale	Taux de chômage
11.4 millions	90.350 en MDT	1%	6,1%	61.9%	-10.85%	15.5%

Source : rapport annuel de la banque Centrale de la Tunisie

Principales caractéristiques du système bancaire en Tunisie	
Les moyens	**La structure du marché bancaire les principales tendances institutionnelles**
 43 établissements, répartis entre 23 banques résidentes, 8 établissements de leasing, 3 sociétés de factoring, 2 banques d'affaires et 7 banques non-résidentes. **Nombre de collaborateurs : 20788** **Nombre de guichets : 17728**	**<u>Forte concentration bancaire</u>** Le secteur financier représente un total d'environ 40 milliards de dollars. Les trois plus grandes banques publiques représentent 37 % des actifs totaux du secteur bancaire. La concentration du système bancaire commencent entre 1956-1970. Ont été créées la Société Tunisienne de Banque (STB, 1957), la Société Nationale d'Investissement (SNI, 1958) et la Banque Nationale Agricole (BNA, 1959). La loi sur les services bancaires de juillet 2001 a contribué à la libéralisation de l'activité bancaire et à l'introduction du modèle de la banque universelle. **<u>Vers une libéralisation</u>** Le paysage bancaire était en train d'évoluer d'un système réglementé vers un système bancaire universel déréglementé. En avril 2014, le gouvernement tunisien a mis en avant son souhait de replacer le problème de la restructuration, recapitalisation et privatisation des banques publiques dans un cadre plus large, celui du financement de l'économie et du rôle de l'Etat dans ce financement. A l'approche conjoncturelle, il préfère donc une approche stratégique. Il propose donc de replacer la nécessité dans le cadre d'une vision. Cette dernière s'appuie sur 5 axes : - la rationalisation de la présence de l'Etat dans le secteur bancaire, - une CDC forte et bras armé des grands investissements, - un financement renforcé pour les PME, - le développement de la microfinance, - la mise en place d'une structure de gestion actif-passif d'assainissement.

Quelques éclairages sur le système financier

Structures et réseaux bancaires

A fin 2016, le nombre de banques et établissements financiers agréés en Tunisie s'est maintenu à 43 établissements, répartis entre 23 banques résidentes, 8 établissements de leasing, 3 sociétés de factoring, 2 banques d'affaires et 7 banques non-résidentes.

Parallèlement, le réseau d'agences bancaires a augmenté en 2016 de 73 agences pour s'établir à 1774 agences soit une agence pour 6369 habitants contre une agence pour 6558 habitants à fin 2015.

L'évolution du produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) des banques résidentes a progressé de 390 MDT ou 12,5% en 2016 contre 212 MDT ou 7,3% en 2015 pour s'élever à 3.500 MDT. Ceci résulte d'une nette progression de la marge d'intérêt (soit 87 MDT ou 5,1% en 2016 contre 44 MDT ou 2,7% en 2015), des commissions nettes (soit 19,7% en 2016 contre 9,2% en 2015), des gains sur portefeuille-titres commercial (21,1% en 2016 contre 12,3% en 2015) et des revenus sur portefeuille-titres d'investissement (28,5% en 2016 contre 35,3% en 2015).

L'intermédiation bancaire

L'activité de ces établissements a connu en 2016 une accélération de son rythme de progression comparativement à l'année 2015, comme en témoigne la progression du total des actifs de 10,3% en 2016 contre 7,2% en 2015. Compte tenu d'une faible croissance du PIB, la part des actifs des banques et établissements financiers dans le PIB s'est accrue de 6 points de pourcentage pour s'élever à 120,3%.

L'encours des crédits (hors-engagements par signature) dispensés par les banques et les établissements financiers à l'économie, tels que recensés par la Centrale des risques et la Centrale des crédits aux particuliers de la BCT, a atteint 71,8 milliards de dinars au terme de l'année 2016, enregistrant une progression de 9,5%, soit un taux supérieur de 3 pointsde pourcentage à celui enregistré une année auparavant.

Une accélération des crédits

Ainsi, l'année 2016 a affiché une nette reprise du taux d'évolution de l'encours des crédits dans ses différents termes ayant touché aussi bien les crédits aux particuliers que les crédits aux professionnels.

En effet, le taux d'évolution des crédits aux professionnels a connu une accélération qui demeure, toutefois, inférieure à celle des crédits aux particuliers ayant enregistré un renforcement de son rythme d'évolution touchant principalement les crédits à la consommation.

La part des crédits accordés aux particuliers a connu une légère augmentation par rapport à celle des crédits dispensés aux entreprises et aux professionnels. La répartition de l'encours des crédits servis par le système financier aux professionnels fait apparaître une consolidation de la part des crédits consentis aux entreprises privées au détriment de celles publiques.

Cette évolution est due à l'effet combiné de l'accélération de 2,8% du rythme d'évolution de l'encours des crédits accordés aux entreprises privées et du ralentissement de 2% de celui des crédits dispensés aux entreprises publiques. Le ralentissement du rythme de progression de l'encours des crédits accordés aux entreprises publiques est imputable principalement à la baisse des engagements de l'Office des Céréales, de l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières, de la Compagnie Tunisienne de Navigation et de l'Office du Commerce de la Tunisie.

L'encours des crédits accordés aux entreprises faisant partie de groupes d'affaires a évolué de 24,4 milliards de dinars en 2015 à 26,4 milliards de dinars en 2016, enregistrant ainsi un accroissement de 8,2% contre 3,5% une année auparavant. La part de ces crédits dans l'encours total des crédits aux professionnels a enregistré une légère baisse, revenant de 51,9% en 2015 à 51,4% en 2016.

L'action des banques publiques

Les banques publiques ont contribué au financement de l'économie à hauteur de 19 milliards de dinars contre 17,3 milliards de dinars une année auparavant, enregistrant un taux d'accroissement de 9,9% contre 4,7% en 2015. Elles ont pu, ainsi, légèrement consolider leur part dans l'encours total des crédits consentis, soit respectivement 36,8% et 37% en 2015 et 2016.

Les banques publiques ont continué à jouer un rôle important dans le financement des entreprises et des professionnels. En effet, la Banque Nationale Agricole (BNA) a accaparé 55,9% des crédits octroyés directement au secteur de l'agriculture et pêche, la Société Tunisienne de Banque (STB) a assuré plus de 35% des crédits dispensés au secteur du tourisme et la Banque de l'Habitat (BH) a couvert 20,3% des credits consentis au secteur de l'immobilier.

En outre, depuis sa création et jusqu'au terme de l'année 2016, la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) a approuvé 2.512 projets pour un coût d'investissement global de 2,1 milliards de dinars devant permettre la création de plus de 47,2 mille postes d'emploi.

Pour sa part, la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS), spécialisée dans le financement des petits projets, a approuvé 166.280 projets pour un coût global de 1.724 MDT qui devraient créer plus de 272 mille postes d'emploi.

Par ailleurs, les associations de microcrédits, moyennant les ressources budgétaires gérées par la BTS, ont assuré, jusqu'à fin 2016, l'octroi de 696 mille crédits pour un montant global de 702 MDT.

Les créances impayées

L'encours des créances professionnelles impayées ou en contentieux a évolué de 7.390 MDT en 2015 à 7.903 MDT en 2016 enregistrant ainsi un accroissement de 6,9%. Toutefois et compte tenu d'une évolution des crédits aux professionnels de 9,3%, le taux des créances impayées ou en contentieux a régressé en revenant de 15,7% en 2015 à 15,4% en 2016.

La répartition de l'encours des créances professionnelles impayées ou en contentieux par secteur d'activité fait ressortir un léger recul de la part relative aux secteurs de l'agriculture et de la pêche et des services, revenant respectivement de 9,1% à 8,9% et de 60,1% à 59,1% entre 2015 et 2016. En revanche,la part du secteur de l'industrie s'est accrue en passant de 30,8% en 2015 à 32% en 2016.

Nom	Actif total en million USD	Résultat net en milliers USD	ROE en %	Effectifs 2016	Nombre de guichets 2015
1. Banque Centrale de Tunisie-Central Bank of Tunisia	9 414	94 784	62,17		12
2. Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT	5 112	91 446	15,22	2396	200
3. Banque Nationale Agricole	4 210	70 121	14,64	2628	170
4. Banque de l'Habitat	3 767	46 059	15,06	1781	117
5. Société Tunisienne de Banque	3 603	-118	-0,08	2100	125
6. Amen Bank	3 539	38 134	10,93	1212	156
7. Attijari Bank	3 179	45 966	21,09	1726	202
8. Arab Tunisian Bank	2 335	20 947	8,51	1403	126
9. Banque de Tunisie	2 160	45 253	13,06	996	113
10. Union Internationale de Banques	2 013	30 559	18,41	1357	135
11. Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie SA UBCI	1 483	20 481	8,95	1221	111
12. Banque Zitouna	976	5 400	7,53	915	85
13. Banque Tuniso - Koweitienne-BTK	972	2 566	2,37	470	36
14. Tunisie Leasing	815	6 935	5,22		
15. Albaraka Bank Tunisia	679	1 375	1,98	514	23
16. Qatar National Bank Tunisia	549	-3 434	-6,10	479	34
17. Tunis International Bank	540	7 786	6,46		
18. Banque Tunisienne de Solidarité	474	1 331	6,45	290	25
19. Banque de Tunisie et des Emirats SA	442	2 009	2,47	366	23
20. Banque Tuniso-Libyenne	383	1 312	1,96	227	10
21. STUSID Bank	363	-3 969	-5,91	357	23

22. Caisse de prêts et de soutien des collectivités locales-CPSCL	347	12 490	9,21		
23. Hannibal Lease	270	3 211	14,18		
24. Arab Tunisian Lease	228	3 424	10,65		
25. Arab Banking Corporation - Tunisie	218	1 325	4,21	**162**	
26. Attijari Leasing	215	2 210	12,61		
27. Citibank NA	211	3 404	21,87	**65**	**2**
28. Compagnie Internationale de Leasing	202	3 790	13,54		
29. Modern Leasing	125	1 039	5,79		
30. Wifack International Bank	124	2 191	3,02	**123**	
31. Arab International Lease	120	1 461	10,83		
32. Best Lease	97	2 384	11,61		
33. Unifactor-Union de Factoring	67	1 171	11,14		
34. Tunisie Factoring	58	1 005	9,94		
35. Alubaf International Bank	n.a.	n.a.	n.a.		
	Total 49 288	Total 564 045	**Moyenne 10,26%**		

Source : Orbis Bank Focus

IV. L'intégration financière au Maghreb: les perspectives

L'intégration est un processus qui dépasse la simple collaboration et coopération initiale pour réussir à unifier les marchés et les services financiers maghrébins.

L'intégration financière concerne **les investisseurs et les opérateurs** financiers qui souhaitent étendre leurs activités sur un marché régional afin de réduire leurs coûts et améliorer le financement des économies maghrébines.

L'intégration signifie que les opérateurs :
1/ respectent un **ensemble uniforme et cohérent de règles** régissant les échanges ;
2/ ont un **accès non différencié à l'ensemble des instruments et services financiers** ;
3/ bénéficient **d'un traitement équitable et égal** quand ils décident d'intervenir sur le marché ;
4/ qu'il y a **absence de barrières à l'entrée** aux concurrents ;
5/ disparition de **toute opportunité d'arbitrage** dans la mesure où la loi du prix unique s'applique.

L'intégration financière implique aussi **une augmentation des flux de capitaux entre les pays**.

C'est aussi une tendance à la **convergence des prix et des rendements sur les capitaux** échangés dans les États membres (BAD, 2010).

4.1. Opportunités et tendances de l'intégration au Maghreb

Ces dernières années, les cinq pays ont essayé d'accomplir des progrès dans la mise en œuvre de réformes dans le secteur financier.

Tous ont amélioré leur cadre juridique et réglementaire, recapitalisé les banques et renforcé la solidité et l'efficience du secteur financier.

4.1.1. Les opportunités

En profitant de ces réformes, les autorités de ces cinq pays ont pris des mesures pour redynamiser l'intégration du Maghreb.

Plusieurs travaux dont ceux de la Banque mondiale et de la Commission économique africaine montrent que cette intégration pourrait générer des avantages.

Un **Maghreb intégré notamment au plan financier pourrait attirer d'importants flux d'IDE en provenance de l'Europe** et devenir aussi une destination de délocalisation pour des industries européennes en quête de régions à faible coûts de production.

Ces avantages devraient se traduire par une meilleure croissance économique et une réduction de la pauvreté. Certains auteurs aboutissent à l'idée que l'intégration des services plus que l'intégration du commerce favorise l'IDE.

L'intégration financière régionale au sein du Maghreb peut générer des avantages et des gains spécifiques en matière de croissance. Trois effets peuvent être mis en évidence.

a. « Effet-réforme » - Tout d'abord, elle représente une mesure **d'incitation puissante pour mettre en place des réformes financières** au niveau national.
b. « Effet-efficience d'échelle » - Ensuite, elle **accroît l'efficience et la rentabilité** des institutions financières en augmentant l'échelle de leurs opérations.
c. « Effet-mondialisation » - Enfin, en accroissant leur compétitivité face à la concurrence internationale, elle garantit la survie des institutions financières nationales et leur transformation en **des acteurs de stature régionale et mondiale**.

Ces avantages devraient se traduire par une meilleure croissance économique et à terme une réduction de la pauvreté.

Selon le Secrétariat Général de l'UMA le manque d'intégration dans les cinq pays du Maghreb coûte entre 1 et 2 point de croissance soit 3 à 5 milliards de dollars par an.

Le coût du « non-Maghreb » pour les entreprises maghrébines est donc exorbitant. Le coût s'alourdit avec l'émiettement institutionnel. Ce coût total pèse très lourd sur les entreprises maghrébines et sur leur croissance. Il est décliné de plusieurs manières mais le plus souvent en termes de points de croissance.

Les travaux de Mustapha Kamel Nabli et Paloma Anós-Casero ont depuis longtemps démontré que dans l'espace maghrébin c'est l'intégration des services plus que l'intégration du commerce qui améliore le climat général des investissements et de l'IDE en particulier[1].

En effet l'impact de l'intégration des services exerce un effet direct sur l'IDE via une amélioration de la productivité locale.

4.1.2. Un potentiel de convergence

Un processus d'intégration des services financiers semble émerger avec **l'intégration des structures bancaires** et celle des **marchés financiers** mais elle semble encore timide.

Avec l'UMA depuis plus d'un quart de siècle, il y a une forme d'intégration « Bottom-up » qui se met en place. Elle est à géométrie variable. Elle ne repose pas seulement sur une volonté politique. Elle émane aussi du secteur privé.
Ainsi dans le secteur financier, grâce à des réformes financières internes, une harmonisation importante s'est opérée au fur et à mesure que les pays adoptaient des normes de supervision et de réglementation internationale. En outre, la réalisation et le maintien de la stabilité macroéconomique a réduit la « distance économique » entre les pays du Maghreb depuis les indépendances.
Même si les conditions individuelles des différents pays sont encore parfois divergentes pour que ceux-ci puissent être classés dans une seule catégorie, le développement suscite une progression vers l'intégration.

C'est pourquoi l'idée qui pourrait être défendue est celle d'une adhésion progressive à l'intégration financière. Il s'agit de bâtir cette intégration sur des tandems forts ou des potentiels bilatéraux réels et à géométrie variable.

La meilleure approche à envisager pour la réalisation de l'intégration financière maghrébine serait donc progressive. Elle peut s'appuyer sur les relations bilatérales existant entre les Etats pour s'élargir progressivement vers d'autres Etats.

L'existence de relations de proximité entre les Etats peut être un élément facilitateur de cet élargissement. Elle peut créer un noyau autour de deux Etats ayant en plus des accords multilatéraux des accords bilatéraux en matière d'échanges de flux de capitaux.

Des tandems pourraient jouer le rôle de pionniers de l'intégration financière au Maghreb. Certains Etats ayant, en effet mis en œuvre la plupart des mesures nationalesnécessaires pour passer à l'étape de coopération, ils peuvent servir de point de départ pour un élargissement progressif vers les pays de l'UMA et ensuite seulement, les autres pays du Maghreb pourront les rejoindre dans une zone financière intégrée et progressivement élargie.
Mais même dans la période intermédiaire, les deux pays pourraient avoir quelques mesures communes à mettre en œuvre. L'une de ces mesures est l'accélération de la création d'une zone de libre-échange (ZLE) efficace et la suppression des contrôles des flux de capitaux. Conjuguées à des mesures pour renforcer davantage les bourses nationales et de les relier entre elles. Ces mesures initiales pourraient attirer des flux de capitaux qui pourraient à leur tour donner de l'élan à l'intégration.

Une banque régionale

A ce mouvement naissant d'intégration financière marghrébin se rajoute la concrétisation le 21 décembre 2015 de l'initiative de la part des cinq pays de l'UMA de créer - depuis 1991 - la **Banque Maghrébine d'Investissement et du Commerce Extérieur** (BMICE).

Cette banque est dotée d'un capital initial de 150 millions de dollars. Elle a son siège à Tunis.

L'objectif de la BMICE sera notamment de financer des projets dans les secteurs des infrastructures, des télécommunications, des transports et de l'électricité au sein des pays de l'UMA.

Dans les missions qui lui sont dévolues, la BMICE agit principalement sur deux axes : d'une part, elle mène une série d'études et enquêtes qui serviront de base de travail pour l'identification des opportunités d'affaires et à la levée des barrières réglementaires et institutionnelles ; d'autrepart, elle apporte des financements aux projets productifs d'intérêt commun en vue d'assurer la complémentarité économique maghrébine.

L'objectif est d'œuvrer en parfaite synergie avec ces institutions pour la mobilisation des fonds pour l'intégration régionale du Maghreb.

La BMICE est dans une logique de complémentarité avec les entités locales et avec les institutions multilatérales.

Des collaborations sont envisagés avec la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Africaine de Développement (BAD), pour permettre non seulement de bénéficier d'expérience et d'expertise, mais aussi de pouvoir cofinancer des projets d'intérêt commun pour les pays du Maghreb.

Rapprochement des marchés financiers

Par ailleurs, la croissance rapide des marchés boursiers dans la région témoigne d'un intérêt croissant pour une intermédiation de marché en vue du financement des économies. Une convergence de pratiques est en train d'avoir lieu entre les places financiers maghrébines notamment grâce à l'application des normes financières internationales prudentielles et de gouvernance.

L'ouverture des marchés financiers maghrébins est encore timide. Elle favorisera dans un future proche **une intégration favorable au développement de projets régionaux** s'inscrivant dans une approche économique basée sur les chaînes de valeurs.

Dans ce contexte, certains pays maghrébins pourraient **relier électroniquement leurs deux marchés boursiers** afin d'élargir le développement des marchés des capitaux au sein de l'UMA.
Cette démarche est tout à fait réaliste puisque que depuis 2010 la société tunisienne Ennakl Automobile bénéficie de **la double cotation sur Tunis et sur Casablanca**.

Le plan d'action de 2006

En 2006 les experts des cinq pays se sont rencontrés sous la présidence marocaine et ont élaboré un plan d'action pour la réforme du secteur financier du Maghreb.

Ce plan d'action a été publié dans un rapport de la BAD en 2010. Il s'intitule « Intégration du secteur financier dans trois régions d'Afrique : comment l'intégration financière régionale peut soutenir la croissance, le développement et la réduction de la pauvreté?».

Le plan d'action de 2006 pour l'intégration du secteur financier du Maghreb : une feuille de route complète mais une application hésitante

Ce plan d'action s'articule autour de cinq éléments principaux suivants.

i) Le financement du commerce extérieur et des investissements au Maghreb ;
ii) L'harmonisation des systèmes de paiements et des plateformes techniques ;
iii) L'harmonisation des réglementations régissant la supervision bancaire et financière
iv) Le renforcement de la coopération et de la coordination entre les institutions financières ;
v) Echange des informations sur les réglementations et le secteur financier.

Le plan d'action général et les actions recommandées sont suffisamment détaillés et prennent en compte pratiquement toutes les mesures nécessaires à la progression de l'intégration financière. Notons que ce plan n'envisage pas, à ce stade, la création d'une monnaie unique ou d'une banque centrale unique, ni une intégration totale.

En conservant une ligne de conduite modeste, ce plan est peut-être plus réaliste que les objectifs initiaux du traité de l'UMA. Il est également clair en termes d'orientations dans chaque secteur. Le plan d'action a été approuvé par les cinq pays.

Malgré les aspects positifs du plan d'action il manque un ordre de priorité parmi ses composants. La lacune principale de ce plan est qu'il ne prescrit **pas de points de référence précis pour sa réalisation**, ni de **délais bien établis pour la réalisation des objectifs**. En ce sens, le plan n'est pas placé sous le signede l'urgence, notamment dans le contexte de mondialisation rapide.

Source : CEA-UN

4.1.3. L'évolution vers l'intégration financière

Selon la Commission économique africaine (CEA),[1] l'intégration financière au Maghreb suppose aussi que certaines conditions techniques préalables soient également respectées.

- Harmonisation des codes d'investissements et création d'un « guichet unique » de procédures pour les investisseurs. Harmonisation des régimes juridiques et réglementaires dans le domaine des investissements, des taux de change et du financement.
- Suppression des contrôles et introduction de la libre circulation des capitaux et de la main-d'œuvre.
- Coopération avec les institutions nationales pour le partage d'informations et l'intensification des rencontres entre les diverses associations et organisation de séminaires sur les problèmes relatifs aux investissements. Formation du personnel et des responsables chargés des investissements des PME.

Ainsi une bonne gouvernance de l'intégration financière passerait enfin par la création d'une structure qui assurerait l'évaluation et la surveillance du processus d'intégration. Elle serait composée de représentants de l'Etat notamment les Banques centrales, de représentants du secteur privé dont l'Union maghrébine des entrepreneurs (UME) et l'Union des Banques Maghrébines (UBM) ainsi que des représentants de la société civile.

L'idée est de mettre l'entreprise privée maghrébine au cœur du processus d'intégration grâce à l'Union maghrébine des entrepreneurs (UME).

De même il s'agit de valoriser le rôle des banques maghrébines dans cette intégration grâce à l'action de l'Union des Banques Maghrébines (UBM).

La banque, l'entreprise comme la société civile au Maghreb ont un intérêt majeur de s'approprier la problématique de l'intégration régionale.

4.2. Les « Quick Win » pour l'intégration financière

Le développement financier ne devrait pas être cloisonné ni autarcique mais au contraire ouvert. Il s'agit de promouvoir une stratégie « Global Player » au niveau régional en favorisant le développement d'une approche basée sur des intérêts communs.

4.2.1. Un continuum bancaire à l'image des chaines de l'Atlas

Plusieurs travaux montrent qu'une stratégie bancaire commune de type « Global Player » attire les IDE et les répartie de manière plus efficace de sorte que l'investissement réalisé dans un pays profite aussi aux quatre autres[1].

Un jeu coopératif et une saine concurrence offre un environnement constructif aux banques des cinq pays pour mieux attirer l'IDE et favorise la construction d'un continuum bancaire naturel à l'image des chaines de l'Atlas.

La stratégie d'IDE « Global Player » consiste à s'appuyer sur un réseau bancaire régional constitué de BFI (Banques de financement et d'investissement) offrant aux IDE plus d'opportunités au niveau régional.

Cette stratégie gagnante pour la région car chaque pays pris individuellement ne se suffit pas à lui-même.

- R = rendement total de l'investissement dans la région
- IVBi = l'investissement bancaire dans chacun des pays i (i=1,…5)

La stratégie « Global Player » se justifie si les synergies et les complémentarités des banques des 5 pays conduisent à l'existence de rendement de variété :

$$R(IVB1+\ldots+IVB5)>R(IVB1)+\ldots+R(IVB5)$$

[1]Saidane D. et Jedlane N. (2012), "L'intégration financière et la gouvernance régionale en Afrique du Nord"., *Nation Unies – Commission Economique pour l'Afrique (CEA-AN),* juillet.
Saidane D. (2009), « Harmonisation des codes et des procédures d'investissement dans l'UMA en vue d'une meilleure attractivité des IDE», *Nation Unies – Commission Economique pour l'Afrique (CEA-AN),* janvier, 163 pages.
UMA (2010), « L'intégration financière au Maghreb et ses perspectives », Réunion d'experts sur le financement du développement en Afrique du Nord, 19-21/10/2010.

4.2.2. Recapitalisations nécessaires : « Big is Beautiful » et économies d'échelle

L'idée et de durcir les exigences en capital minimum pour faire bouger le statuquo. **La réglementation baloise notamment celle de Bâle 3 vise « Augmenter le ratio de capital ».** Cette approche est indispensable pour développer des banques plus solides et plus efficaces. Ces normes pèseront sur la qualité du financement des économies maghrébines en sens qu'elles aboutiront à la constitution de champions régionaux.

Au cours des dernières années, de profondes réformes financières ont permis la consolidation des fonds propres des banques au Maghreb et le renforcement de la stabilité de leurs activités.

4.2.3. Restructurations bancaires valorisantes

La recapitalisation conduirait nécessairement à une reconfiguration bancaire optimale de la région : constitution de banques « Cibles » et de banques « Acquéreuses ».

Ce serait le temps des alliances, des rapprochements valorisant et de l'exploitation des puissants « effets de réseaux » et de synergies.

Bref cela annoncerait la baisse nécessaire des coûts moyens par la maîtrise des capacités de production pour mieux exploiter les économies d'échelle contribuant à la baisse du coût de financement des entreprises maghrébines.

Deux stratégies « cross border » en perspective

1/ Consolidation par concentration sur le cœur de métier « banque de détail. Ce modèle repose sur la consolidation des fonds propres par une prise de participation majoritaire. Il s'agit de la stratégie basée sur la **recherche d'économies d'échelle** = une hausse du PNB consécutive à la fusion est plus que proportionnelle à la hausse des coûts induits par le nouveau modèle de production.

2/ Consolidation par diversification sur des activités de marché puis de détail. Il s'agit de la stratégie de **recherche d'économie de gamme et de synergies de coûts** = Il est moins coûteux de fabriquer plusieurs produits en ensembles que séparément.

L'Afrique sub-saharienne a bien progressé ces dernières années sur la question de la restructuration bancaire.

S'agissant des fusions acquisitions, la question qui se pose est quel est le profil des « cibles » et des « initiateurs » ? La mise à niveau des fonds propres va passer par des stratégies de rachats. En Afrique sub-saharienne, les initiateurs africains sont nigérians, sud-Africains et marocains.

Ces banques comme « initiateurs » à la recherche d'opportunités (« Cibles ») ont développé deux étapes.

1/ Consolider leur assise domestique. Cette phase contribue à améliorer le taux de bancarisation domestique. Ce n'est qu'après cette première phase que peut être envisagé la stratégie régionale de consolidation.

2/ Cette deuxième étape consiste à créer une « Tête de pont » afin de mieux servir le marché africain avec notamment les fonds de Chine et d'Inde. C'est pourquoi les banques maghrébines devront avoir une envergure « Global Player » ouverte sur l'Afrique sub-saharienne.

4.3. La BMICE : catalyseur de projets au Maghreb

La BMICE peut favoriser le développement d'un Umasystème s'inspirant ainsi de l'Eurosystème..

Rappelons que l'Euro système regroupe la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales des États membres de l'Union européenne qui ont adopté l'euro.

L'action de la BMICE peut contribuer au développement d'un embryon d'Umasystème qui favoriserait l'intégration financière maghrébine à travers trois types d'actions.

- d'une part, il participe à la **construction d'un cadre législatif et réglementaire favorable à l'unification** des marchés bancaires et financiers. En particulier, il peut œuvrer pour une réduction des obstacles aux opérations de fusions-absorptions transfrontières entre institutions financières, pour le renforcement des accords de surveillance entre pays, pour la rationalisation de la surveillance des groupes transfrontières…

d'autre part, il peut accompagner les initiatives du secteur privé en faveur de l'intégration comme la **mise en place d'un marché maghrébin de titres à court terme**.

- enfin, l'Umasystème peut développer des **infrastructures permettant d'assurer les paiements de montants élevés**.

Il importe donc d'assouplir le c**ontrôle des capitaux** dans la région du Maghreb afin de permettre à ces opportunités d'investissement de se réaliser. De la sorte le marché financier maghrébin pourra connaître un plus grand approfondissement permettant ainsi à des sociétés appartenant aux pays de l'UMA à être **cotées sur des marchés boursiers étrangers**.

<u>La BMICE : catalyseur de projets au niveau du tissu entrepreneurial maghrébin</u>

"People need banking, but they don't necessarily need banks". Cette phrase est dû à Heather Cox Directrice Fin Tech chez Citi en charge de l'offre de solutions bancaires et de la digitalisation des transactions bancaires.

Transposée à la BMICE, cette idée signifie que cette nouvelle banque serait « une solution » d'accompagnement, de conseil et de pilotage de projets et aussi de financement plutôt qu'une « administration bancaire » régionale d'allocation du crédit.

La BMICE vise à :

- Identifier, préparer et financer des projets visant l'intégration régionale maghrébine.
- Servir de force de proposition pour mettre en œuvre les politiques favorisant l'intégration économique.
- Investir dans les échanges Intra-Maghrébin en proposant des solutions aux barrières réglementaires et institutionnelles.
- Attirer et mobiliser des capitaux pour le financement des projets d'intérêt commun dans la zone Maghreb.

Cinq grandes caractéristiques principales ont contribué à l'élaboration de cette banque.

1/ Le cœur de métier et la culture bancaire orientée « banque d'affaires » permettant une allocation optimale des ressources au niveau régional facilitant la recherche et l'allocation des IDE à travers des projets d'intérêt commun.

2/ Une structure de capital ouverte au privé permettant d'envisager une gouvernance basée sur le PPP (partenariat public-privé).

3/ Les critères du marché dans l'allocation des ressources et la gestion des risques afin d'éviter tout aléa moral vis-à-vis des Etats membres qui seraient contraints de jouer le rôle de prêteur en dernier ressort.

4/ Un savoir-faire ainsi que des techniques d'ingénieries financières répondant aux exigences des entreprises maghrébines et promouvant les échanges et le commerce intra-maghrébin.

5/ Le développement économique mais aussi de tous projets permettant de favoriser l'intégration régionale et une approche « global player » basée sur l'exploitation d'économies d'échelle ainsi que les CVR (Chaines de valeur régionales).

Conclusion

Rares sont les régions et les regroupements de pays dans le monde qui présentent les atouts naturels dont dispose le Maghreb.

Les cinq pays de l'Unions du Maghreb Arabe, avec leurs 7 millions de km² représentent un potentiel de consommation de presque 100 millions d'habitants, ayant plusieurs référentiels culturels et linguistiques en commun et des atouts inestimables pour construire dans un premier temps un espace d'investissement et d'affaires intra-maghrébins.

Les banquiers du Maghreb ont dans cet espace plusieurs défis à relever mais aussi beaucoup d'opportunités à valoriser.

Il s'agit de la valorisation de la qualité du service et de la satisfaction client. Des produits et des services fiables et compétents sont en cours de développement.

La mise en place de politiques de formation et de ressources humaines est clairement un élément important dans la mise en œuvre de cette intégration. Afin d'acquérir de véritables expertises, les banques se dotent de « spécialistes », que ce soit en conseil client, en système d'information, en analyse de crédit, en audit interne et externe, etc.

Ce renforcement des ressources humaines, s'il est accompagné de la mise en place de mesures de régulation et de contrôle, en particulier à travers une meilleure gouvernance, permettra in fine un développement sain et intégré du système bancaire maghrébin.

Il est clair toutefois que le système bancaire et financier maghrébin a besoin d'une vraie régulation de ses activités.
Les Etats continuent à intervenir quand la question monétaire est en jeu, dans la mesure où la monnaie peut être considérée comme un bien commun. La préservation au Maghreb d'un « contrat de confiance » entre le monde de la finance et l'économie réelle est aussi une priorité.

Autre élément à suivre de près dans le panorama bancaire maghrébin : la concurrence sur le marché bancaire. Celle-ci sera très forte au cours des prochaines années. Plusieurs banques sont très dynamiques. De même, plusieurs banques ont des projets d'acquisition.

Mais certaines banques étrangères et notamment asiatiques commencent aussi à envisager une stratégie offensive.

L'entreprise maghrébine doit s'adapter à la taille du marché maghrébin local mais aussi à la levée progressive des barrières douanières dans la région méditerranéenne. Elle va devoir être prête aux défis plus globaux ceux de la mondialisation. L'intégration financière de cette espace pourra faciliter un tel dessein.

De nouvelles mutations importantes sont donc encore à attendre. Durant ce début de 21ème siècle le Maghreb sera confronté à de multiples défis.

V. Les banques Maghrébines face aux défis du numérique

Qu'est-ce que la finance numérique ? Quelle est l'utilité de cette finance pour le Maghreb en particulier ?

Au Maghreb l'écosystème de la finance numérique est encore en cours de développement. D'ailleurs la financenumérique n'est pas récente en Afrique. Son apparition date de presque une quinzaine d'années.

5.1.La finance numérique au Maghreb : lutte contre la pauvreté et opportunités pour les banques

Comment définir la finance numérique ? Selon la banque mondiale, pour les pays en développement la finance numérique ou « digital finance » consiste à « donner aux pauvres les moyens d'agir grâce aux nouvelles technologies ». Pourquoi ? Parce que près de 50 % des personnes vivant dans les pays en développement possèdent un téléphone portable et que 2,5 milliards d'individus et plus de 200 millions de petites entreprises sont privés d'accès aux services financiers de base et au crédit.

La finance numérique permet ainsi d'élargir considérablement l'accès aux services dans d'autres secteurs : agriculture, transport, eau, santé, éducation et énergies propres.
La finance numérique est un moyen rentable et efficace d'inclusion financière pour de nombreux consommateurs non bancarisés et mal desservis dans les marchés émergents.

La finance numérique est au Maghreb est en cours de développement et de maturation, avec de nombreuses questions ouvertes sur l'impact qu'elle aura. L'une des plus importantes questions est de savoir si la finance numérique pourra aider certains consommateurs à prendre de meilleures décisions financières au fil du temps afin de sortir notamment de l'économie parallèle.

Quelle est l'utilité de cette finance pour le Maghreb en particulier ?

Plus de 90% des transactions entre individus au Maghreb se font en espèce. Or ces transactions induisent un coût très élevé du fait du stockage des espèces, de leur sécurité, de leur comptabilité et transport.

A titre de comparaisons, une étude récente du FMI montre que l'introduction du numérique pour des pays comme le Kenya a permis une nette amélioration de l'accès au crédit des PME, qui est passé de 25 à 33 % entre 2006 et 2013.

Le numérique a contribué à une réduction de 65 % des coûts de transaction et à un accroissement annuelle d'environ 0,45 point de pourcentage de la croissance du PIB sur la période 2006 – 2013.

5.2. L'écosystème de la finance numérique

Au Maghreb l'écosystème de la finance numérique est en développement. Le potentiel peut être varié.

Cet écosystème peut se manifester à travers les opérateurs de téléphonie mobile. Ces opérateurs peuvent développer des partenariats avec des banques traditionnelles.

L'écosystème de la finance numérique

Il y a aussi les prestataires de solutions technologiques comme acteurs dans le domaine des paiements numériques.

Les sociétés de transfert d'argent, les banques et les institutions de microfinance (IMF) commencent aussi à s'intéresser à ces activités.

L'écosystème de la finance numérique repose aussi sur la notion d'interopérabilité. Celle-ci peut être mise en œuvre sur la base de conventions bilatérales entre les acteurs, notamment en vue d'offrir des services de paiement transfrontaliers entre les Etats membresde l'UMA.

Les opérateurs de téléphonie mobile offrent beaucoup de services financiers : transfert entre comptes, service de paiement mobile, paiement de factures, paiement dans les points de vente, retrait d'argent dans les ATM…

En Afrique sub-saharienne on peut citer M-Pesa (argent en swahili) créé en 2007 par Safaricom utilisé par plus de 20 millions de personnes au Kenya en 2016 mais aussi de grands opérateurs comme MTN, Bharti Airtel, Orange, Vodafone, Safaricom, Etisalat, Maroc Telecom. Au Sénégal : Yobantel, Orange Money, Tigo cash, Mobile Cash, W@ri, Joni-Joni, e-Tranzact.

L'exemple de l'Afrique zone UEMOA

La finance numérique n'est pas récente en Afrique. Son apparition date de presque quinze ans à l'initiative des banques au travers de deux structures privées communes. Il s'agit tout d'abord du Groupement interbancaire monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA), créé en 2003 pour assurer la gouvernance du système puis du Centre de traitement monétique interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA) crée en 2005 pour assurer la gestion des moyens techniques communs et rendre opérationnel le système afin de réduire les coûts et garantir les qualités des produits.

La finance numérique est constituée de canaux de distribution alternatifs électroniques. Cette finance est en plein essor dans les huit pays que compte l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La croissance de la téléphonie et de l'internet en Afrique a été exponentielle. En 2000, on comptait un téléphone pour 50 personnes. Selon une étude de Wireless Intelligence, le nombre d'abonnés atteignait 600 millions en 2015. L'Afrique deviendrait le deuxième marché continental de la planète après l'Asie avec un téléphone pour moins de 2 personnes.

L'usage d'internet s'est parallèlement accru de manière vertigineuse. Selon les données de l'Union internationale des télécommunications, 16% des Africains y ont accès en 2016 et l'Afrique compte 60 millions d'internautes réguliers. Le cabinet McKinsey estime que ce taux devrait passer à 50% en 2025.

Ce développement massif de la téléphonie mobile explique l'apparition de grands groupes télécoms. Ils opèrent le plus souvent à l'échelle de sous-ensembles régionaux (Orange, Bharti, Vodafone, MTN, Orascom…).

5.3. Les services financiers via la téléphonie mobile

L'offre de services financiers via la téléphonie mobile comprend les services suivants.

- Les dépôts d'espèces ou rechargements de porte-monnaies électroniques, ainsi que les retraits. Ils représentent en général la part la plus élevée des transactions effectuées par les utilisateurs. Les dépôts d'espèces permettent aux clients d'approvisionner leurs comptes de monnaie électronique.

- La monnaie électronique rechargée est utilisée prioritairement pour les achats de crédit téléphonique, les paiements de factures, l'exécution de transferts de personne à personne, de personne à entreprise et aux Administrations publiques.

- Les services de micro-assurance, la micro-épargne et le micro-crédit. Leur développement pourrait constituer une opportunité de bancarisation des utilisateurs de ces services.

5.4. Inclusion numérique et croissance économique en Afrique

Le développement des technologies de l'information fait aujourd'hui émerger deux problématiques d'inclusion : l'inclusion bancaire pour ceux qui accèdent à un compte en banque et l'inclusion numérique pour ceux qui recourent à des canaux de distribution alternatifs électroniques comme le mobile money proposé par les opérateurs de télécommunication.

Dès lors la question qu'on est en droit de se poser est : les canaux de distribution alternatifs électroniques en accroissant l'inclusion numérique peuvent-ils approfondir l'inclusion financière au Maghreb ?

L'inclusion numérique, du fait de la distance et de l'éloignements des acteurs, peut être en effet un préalable à l'inclusion financière.

L'éloignement physique des banques explique notamment pourquoi une majorité de la population rurale n'a pas accès aux services financiers

Selon la base de données Global Findex Data de la Banque mondialele taux moyen de bancarisation au Maghreb est d'environ 30%.

Selon la même source, en moyenne moins de 3 % des maghrébins ont accès aux services financiers numérique mobile. Comment inclure les 97% restant ? Des solutions technologiques non bancaires basées sur la finance numérique semblent prometteuses pour le Maghreb.

Evolutions variées : l'exemple de l'Afrique sub-saharienne

Aujourd'hui, les agriculteurs ougandais peuvent, à partir de leur téléphone, consulter leurs relevés de compte et effectuer des demandes de transactions financières. Ces transactions sont traitées sur un serveur informatique. Elles sont numérisées par des back-offices pour créer des données bancaires. Cette application s'appelle MoBis (Mobile Banking & information software). Ces services facilitent l'accès au crédit. De nombreuses plates-formes mutualisent des informations indispensables sur le profil de la clientèle. Au Kenya, FarmDrive offre une application qui propose un outil d'évaluation du profil des demandeurs de crédit. Des informations relatives à leur exploitation comme la surface, le rendement, les investissements… sont prises en compte et permettent de confirmer ou non la solvabilité des paysans emprunteurs.

La Côte d'Ivoire, où le nombre de clients utilisant des services financiers numériques est passé de 2,6 millions en 2012 à plus de 6 millions en 2013, fait figure de « success story » au sein de l'UEMOA.

Le Sénégal possède l'écosystème de prestataires de services financiers numériques le plus dense et le plus diversifié de la région, ces derniers n'ont pourtant pas réussi à étendre leurs activités à grande échelle, et les données relatives à la demande confirment que les services de paiement par téléphone mobile sont peu utilisés au sein des populations à faible revenu. Les prestataires vont-ils évoluer en offrant un plus large éventail de services financiers et en tirant parti des infrastructures de distribution existantes proposées par les sociétés de transfert de fonds, les réseaux postaux et les IMF ?

Au Niger les niveaux d'inclusion financière et de pénétration du mobile money sonttrès bas. Seulement environ 1 % de la population adulte possède un compte mobile money. Les difficultés sont probablement encore plus grandes mais que le potentiel de développement est important.

Une étude de 2013 de Mc Kinsey compare le niveau de revenu de 11 pays sub-sahariens en considérant que le niveau de leur équipement numérique actuel se situe au même niveau que celui du Kenya. Le Kenya est pris comme benchmark en matière de progrès numérique avec notamment M-Pesa considérée comme une véritable success story en matière « mobile money ».

Il ressort de l'étude l'existence d'un fort potentiel de flux de paiement auquel est associé un niveau de revenu potentiel important. Le niveau de revenu issu du numérique des 11 pays d'Afrique considérés dans l'étude serait nettement plus élevé s'ils avaient le même niveau d'équipement que le Kenya. L'accroissement des revenus serait pour pratiquement l'ensemble des pays supérieure de 50%.

L'effet « numérique » en matière de croissance et de lutte contre l'exclusion est donc avéré. L'inclusion numérique peut alors devenir un préalable à l'inclusion financière

Il importe de préciser que la finance numérique est d'abord une solution technologique non bancaire comme l'indique son écosystème en Afrique. Enfin ne nous méprenons pas la finance numérique est un moyen parmi d'autres pour promouvoir l'inclusion financière au Maghreb et en Afrique.

Conclusion

La finance numérique n'est pas la panacée. C'est un moyen parmi d'autres pour promouvoir l'inclusion financière au Maghreb. Il reste d'ailleurs des défis importants à relever.

Cette finance est exigeante en technicité. De nouveaux défis apparaissent, tels que l'interopérabilité et l'accès aux canaux 3G et 4G.

Outre le cadre réglementaire qui exige une mise à jour et une meilleure compréhension des enjeux de ce nouveau phénomène, les infrastructures demeurent limitées, le coût de la bande passante et de l'équipement de base reste élevé. A cela s'ajoute le faible niveau d'alphabétisation des populations.

Il n'en reste pas moins que le numérique combiné à un appareil bancaire moderne contribue indéniablement à la réduction des coûts de transaction et à la croissance du PIB.

VI. Les banques maghrébines acteurs du développement durable

Les banques maghrébines sont de plus en plus soumises à la dynamique de la mondialisation. Les crises qui affectent la finance mondiale n'est plus neutre sur leurs résultats. Cette instabilité les invite à se doter de réglementations efficaces mais aussi à faire évoluer leurs comportements vers des fonctions fondées sur les préceptes du développement durable.

La finance durable,basée sur la responsabilité sociale des banques, devient ainsi un objectif nécessaire. Dans le cas des banques maghrébines, cette approche fait référence à l'investissement socialement responsable mais aussi des finances alternatives ou participatives comme la finance islamique.

6.1. Développement durable : un nouveau mode de pensée au Maghreb

Le concept de développement durable (DD) a émergé en réponse aux préoccupations croissantes autour des impacts environnementaux de l'activité économique. Ce concept a été mis en usage par le rapport Brundtland de 1987 complété en 1992 lors du sommet de Rio sous l'égide de l'ONU. Il a été défini comme un «développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs»[1].

La notion de développement durable a été ensuite élargie pour inclure une dimension sociétale et économique.

L'objectif du développement durable devient alors la recherche d'un équilibre entre les dimensions environnementales, sociales et économiques.

Une organisation durable est donc une organisation qui offre simultanément des avantages économiques, sociaux et environnementaux. Ces trois dimensions sont interdépendantes et peuvent se renforcer mutuellement.

Le développement durable constitue aujourd'hui une problématique importante au Maghreb et soutenue par la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (voir ci-dessous).

La CEA contribue au suivi des Objectifs de Développement Durable au Maghreb

Nouakchott, 10 avril 2017 (CEA) - Une délégation de la Commission économique pour l'Afrique (CEA, Bureau pour l'Afrique du Nord) a initié lundi une visite d'une semaine en Mauritanie, en vue de rencontrer de hauts responsables des Ministères de l'Economie et des Finances, de l'Energie et de l'Agriculture, de l'Environnement et du Développement Durable, ainsi que de l'Office National de la Statistique et de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes.

Cette visite a été marquée, mardi 11 avril, par l'organisation d'un atelier conjoint avec le Ministère de l'Economie et des Finances où il a été procédé à la présentation du processus d'élaboration du premier Rapport sur le suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les pays du Maghreb. Initié en collaboration avec l'Union du Maghreb Arabe (UMA), ce rapport concernera, en plus de la Mauritanie, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

« Ce rapport s'inscrit dans le cadre du processus mondial de suivi de mise en œuvre des ODD. Il devrait permettre de dresser un état des lieux des progrès accomplis, des défis et des bonnes pratiques au niveau pays et à l'échelle régionale et proposer des recommandations stratégiques pour améliorer l'élaboration et la cohérence des futures politiques régionales de développement durable », indique Omar Abdourahman, Directeur a.i. du Bureau de la CEA en Afrique du Nord.

La délégation poursuit également les concertations initiées en février dernier avec l'Office National de la Statistique de Mauritanie pour le renforcement des capacités nationales en matière de collecte et de traitement des données économiques, sociales et environnementales. Ces travaux devraient notamment permettre un suivi plus précis de la croissance économique (mise en place d'un nouveau système de comptabilité nationale, SNC2008), du taux de chômage et du commerce extérieur. Ils devraient également faciliter l'adaptation du système statistique national aux besoinsde suivi des ODD.

[1] Commission mondiale pour l'environnement et le développement, 1987, p. 43.

La définition de développement durable pose aujourd'hui la question de la place et du rôle de l'entreprise dans la société.

Cette définition met aussi l'accent sur la nécessité de développer un **nouveau paradigme de la finance** tout en révisant les erreurs antérieures.

C'est à partir de ce cadre qu'est né le terme de « finance durable » comme une approche complémentaire correctrice de certains aspects de la finance conventionnelle.

Notons que si la finance durable rencontre un tel intérêt aujourd'hui c'est à cause des excès de la finance conventionnelle qui a fonctionné durant des décennies en toute impunité. L'excès et la démesure qu'elle a nourri ont provoqué la crise de 2007.

Au cours des dernières décennies, le financement s'est éloigné de la réalité des besoins. L'inefficacité du marché et l'irrationalité des comportements ont conduit à de violents soubresauts.
D'autres formes de financements innovants ont été recherché pour atténuer les effets de la récente crise financière. Certains ont même exiger l'adoption d'un nouveau paradigme financier.

Certains économistes ont alors proposé la finance islamique comme une alternative de la finance conventionnelle. D'autres ont essayé d'intégrer les principes du développement durable au sein de la finance conventionnelle et ont proposé un nouveau paradigme centré sur la finance durable.

Le terme de la finance durable se généralise et commence aujourd'hui à être utilisé en particulier par les professionnels de la banque. Cependant, jusqu'à présent, il n'existe pas une seule définition universellement reconnue de cette finance.

On peut suggérer que la finance durable est une stratégie financière qui essaye de mesurer la performance d'une entité conformément aux dimensions humaines, sociales et environnementales.

Cette finance est aussi un moyen qui peut offrir un capital financier et des produits et des services de gestion des risques sans nuire à la prospérité économique, à l'environnement naturel et au bien-être social.

Dans cette finance les décisions financières ont pour objectif de suivre une approche intégrée à long terme afin d'optimiser les resources sociales, économiques etenvironnementales.

Chacune des définitions citées ci-dessus ne reflète qu'une petite partie du concept de la finance durable.

Une définition synthétique de la finance durable pourrait être la suivante.

La finance durable s'appuie sur les quatre principes suivants. Elle est basée sur :

- des approches financières et des comportements nouveaux conformes au financement de la croissance soutenable,
- proche des individus,
- inclusive et non-prosélyte,
- elle ne cherche pas à rejeter la finance conventionnelle.

Dans le même sens, plusieurs études concluent que la démarche de finance durable nécessite la mise en place des moyens qui aident les organisations à réaliser les objectifs du développement durable.

Parmi ces moyens il y a l'investissement Socialement Responsable (ISR). Cette approche consiste à favoriser l'investissement dans des fonds ISR qui tiennent compte non seulement des critères financiers mais aussi des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

En sus de l'ISR, il y a aussi la microfinance qui est représentée notamment à travers les projets de microcrédit. Ces types de crédits servent à promouvoir les projets ou les activités des individus le plus démunis.Sans oublier enfin, le rôle important de la RSE comme nous l'avons mentionné précédemment.

L'émergence de la finance durable a mis l'accent sur le rôle des banques dans le soutien de développement durable.

Enfin la finance durable repose sur « La banque durable ».

6.2. Le modèle de la banque durable : les enseignements pour les banques maghrébines

Durant les dernières décennies, l'économie mondiale a connu des moments difficiles avec la crise de 2007 qui a conduit à la faillite des certaines grandes banques. Cela a posé de sérieuses questions sur la survie et la croissance du système financier conventionnel.

Pour remédier à cette situation et rétablir la confiance, les banques ont commencé à réviser leurs approches et à réévaluer leurs démarches. La crise financière a conduit a toucher les consciences. Certaines banques, notamment en Europe, ont commencé à intégrer de nouveaux enjeux dans leur stratégie de gestion en sus des enjeux purement économiques.

Dans ce cadre, les banques ont commencé à prendre des mesures pour stimuler le développement durable en mettant l'accent sur leur responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance.

(En France, la loi NRE est un bon exemple en la matiere)

La loi sur les Nouvelles Régulations Economiques

Publiée au Journal Officiel le 15 mai 2001, la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques appelée plus communément, loi NRE, a pour objectif de réduire les effets néfastes des crises financières, dysfonctionnements internes et de la mondialisation.
Fondée sur une exigence de transparence de l'information, cette loi instaure que les sociétés françaises cotées doivent présenter, dans le rapport de gestion annuel, parallèlement à leurs informations comptables et financières, des données sur les conséquences environnementales et sociales de leurs activités.
La loi NRE est entrée en vigueur par un décret en date du 20 février 2002 et s'applique depuis le 1er janvier 2003 pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2002.

La banque durable s'inscrit ainsi dans l'esprit de la loi NRE. Elle s'inscrit dans un nouveau système de valeur en veillant sur le bien-être de son personnel et de ses actionnaires, mais aussi celui de ses clients et de l'économie dans son ensemble.

La banque durable vise à minimiser les effets indésirables de l'action économique et financière sur la société et sur l'environnement. La banque durable valorise la bonne gouvernance, les considérations à long terme et la stabilité du système économique et financier.

Ainsi une banque durable est une institution solide avec des services stables et qui développe une conscience à l'égard de la société et de l'environnement.

Une banque durable doit continuer à assurer une tâche d'intermédiation avec une bonne performance à court, moyen et long-terme. Elle contribue aussi à la stabilité et à la solidité du système financier à travers des activités financières traçables et fondées sur un niveau de risque maîtrisé tout en protégeant les intérêts des diverses parties prenantes (clients, gouvernements, société civile, actionnaires, salariés...).

Les banques durables sont prêtes à accepter des marges non excessives et conformes au marché pour stimuler certaines activités qui n'ont pas la chance de réussir dans le paradigme traditionnel. On peut citer le micro-crédits, l'accession aux services bancaires de base, les conditions d'octroi des crédits, la gestion des risques sociaux et environnementaux etc.

La finance alternative : vers une finance durable et responsable entre particuliers?

La finance responsable est une finance alternative à la finance conventionnelle. Cette dernière s'inscrit dans la sphère marchande où les prix sont l'expression d'un coût de production auquel s'ajoute une marge. Cette finance est motivée par la rentabilité, la productivité, l'efficacité, la gestion factorielle optimale.Elle vise le financement de projets conventionnels s'inscrivant dans la même optique. Face à cette finance il en existe une autre « à visage humain » basée sur des relations interpersonnelles.

La finance alternative est d'abord l'expression d'un acte social. Elle s'inscrirait plutôt dans la sphère non marchande où les prix seraient la traduction d'un coût de production auquel s'ajoute en générale les subventions de l'Etat. Cette finance est motivée par le social (RSE -responsabilité sociale de l'entreprise), le solidaire, l'humain, le durable, l'éthique, l'équitable…la bonne gouvernance. Elle s'accorde avec les projets socialement responsables.

En substance cette finance « entre particuliers » est à conjuguer au pluriel (cf. encadré). Elle se caractérise par les 3 « p ».

- Une finance de « proximité ».
- Une finance de « petite taille » pour les micro-projets centrée sur les individus.
- Une finance « propre » et éthique.

Encadré - Les finances alternatives : une finance humaine contre l'exclusion

- Tontines et finance solidaire : système d'entraide en Afrique, Asie…en France (Caisse solidaire, ADIE…), prêts entre particuliers.
- Ex : ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique), 1989, nombre de crédits en 1990 : 34, en 2008 : 12824. Taux de remboursement 99%.
- Système d'épargne-crédit : ex :Grameen Bank au Bangladesh en 1974.
- Microcrédit et la microfinance : années 1970 banques de proximité ou IMF pour les micro-entreprises, « banques villageoises », Les Nations unies ont décrété 2005 l'Année internationale du microcrédit.
- Finance éthique : années 1980-90 fonds investis dans l'économie « verte et vertueuse » qui valorise la dignité humaine.

Source : d'après l'auteur.

L'intermédiaire financier libre d'intérêt (IFLI) ou à « taux zéro » est-il plus stabilisateur de l'économie réelle ? La finance islamique, est souvent réduite à une vision étriquée celle de l'interdiction du riba largement traitée dans les exégèses.

Or on oublie que cette finance s'appuie aussi sur un principe d'intermédiation financière original encore peu analysé. Ce principe est fondé sur une forme de « Win-Win ». Il s'agit d'un jeu gagnant pour tous. Il exclut toute idée de rationnement du crédit à l'entreprise puisque le banquier islamique participe, accompagne, finance, conseille, oriente, suit et partage les gains et les pertes avec l'entreprise.

Tableau 2 – Comparaison des financements crédit à taux zéro (mourabaha) et crédit à intérêt

	Crédit à intérêt	Crédit à taux zéro *(mourabaha)*
Relation clients-banque	Relation débiteur-créancier	Relation débiteur-créancier
But de l'opération	Peu importe l'objet	Élément important
Objet de la relation clients-banque	Crédit d'argent liquide pour la plupart des cas sauf quelques financements à destination connue	Existence d'un équipement ou d'une marchandise en possession de la banque.
Rendement de la banque	Intérêt fixé en fonction du montant et de sa durée	Marge fixée en commun (*mousawama*). La conjoncture est prise en compte dans la fixation de cette marge.
Retard ou non-paiement à terme échu	Des intérêts de retard s'ajoutent à la dette	Deux cas de non-paiement : - cas de force majeure (déconfiture, faillite). Il faut accorder un délai au débiteur qui se trouve dans la gêne ; - mauvaise volonté. La banque mettra tout en œuvre pour faire respecter ses droits.
Garanties	Élément fondamental	Garanties exigées en fonction de la capacité du client. La moralité du client est déterminante.

Source : Mabid Ali Al-Jahri et Munawar Iqbal, Banques islamiques : réponses à des questions fréquemment posées, Institut Islamique de Recherches et de Formation, Banque Islamique de Développement, document périodique n° 4, 2001.

Si l'intérêt est interdit c'est parce qu'il est injuste. Il correspond à une rémunération garantie du prêteur indépendamment des résultats réels de l'économie. Or les risques sont totalement assumés par l'emprunteur. L'IFLI au contraire tend vers un optimum social. Toute proportion gardée, l'IFLI est plus proche du modèle allemand celui de la « Hausbank » en liaison étroite avec les PME ou encore du modèle japonais celui des « Zaibatsu » basé sur les participations croisées. L'IFLI repose sur le principe que le banquier islamique est avant tout le partenaire de l'entreprise. Leurs vues sont communes : la création et le partage de la valeur. Rappelons que cette fusion d'objectifs entre le banquier islamique et l'entreprise repose sur une éthique inspirée de l'Islam ; celle d'une répartition équitable. Cette philosophie qui anime l'IFLI conduit, dans l'absolu, à une symétrie d'information et à une parfaite transparence des actes entre la banque islamique et ses clients.

L'importance de l'IFLI réside dans sa capacité à proposer un système de financement alternatif libéré du riba. L'alternative au financement basé sur l'intérêt serait donc le financement participatif fondé sur le partage des opportunités de profit et des risques de perte. Ainsi avec l'IFLI résultant de la finance islamique, la théorie de l'intermédiation financière conventionnelle se trouve enrichie.

En effet, si l'IFLI existe c'est parce que dès le départ tous les partenaires (banquiers et clients) ont convenu d'un commun accord de tout partager, l'information mais aussi les gains et les pertes.

Il y a donc une transparence et une symétrie de l'information dès la signature des contrats. On parlera de complétude des contrats ex ante et ex post c'est-à-dire avant et après la signature du contrat. Les individus-partenaires (banquier et entrepreneur) sont parfaitement informés du projet, de ses évolutions et de ses résultats.

Au plan macroéconomique, l'IFLI, affranchi de l'intérêt sur les prêts, semble réaliser ainsi une parfaite synchronisation de la sphère réelle et de la sphère monétaire. L'importance de ce résultat est davantage mise en évidence lorsqu'on constate le rôle fondamentalement déstabilisateur que jette l'institution du prêt à intérêt dans les économies avancées en alimentant constamment la spéculation basée sur le principe que l'on peut acheter sans payer et vendre sans détenir.

Maurice Allais, ajoute « En 1989, les flux monétaires, essentiellement spéculatifs, entre les pays du groupe des sept sont de trente-quatre fois plus élevés que ceux correspondants aux transactions sur les biens et services ». Ce mouvement spéculatif s'est poursuivi dans les économies de l'OCDE. En fait, cela fait plus de vingt ans que l'économie réelle se trouve déconnectée de l'économie monétaire.

Une chose est sûre, autant l'intermédiation financière conventionnelle est neutre par rapport aux valeurs éthiques autant la finance islamique est chargée de ces valeurs que l'Islam lui insuffle.Outre sa dimension halal (licite), l'intermédiation financière islamique repose sur le consentement mutuel, le devoir d'équité et dejustice ainsi que sur la bienveillance.

Par construction, elle évacue un certain nombre de coûts de friction propres à la finance conventionnelle dont ils alourdissent d'ailleurs le coût d'intermédiation, ceux évoqués par la littérature conventionnelle des années 1970.

La pertinence du modèle de la banque durable pour le Maghreb

Une banque durable est une banque socialement responsable. La banque maghrébine peut intensifier son rôle sociétal et environnemental pour le développement du pays. Cet engagement peut être consolidé auprès des acteurs économiques et de la jeunesse en particulier. Elle peut assurer son développement dans le respect et l'accompagnement de toutes les parties prenantes de leurs activités.

L'intérêt du modèle de la banque durable pour la banque maghrébine peut s'affirmer dans l'intégration de la responsabilité sociale dans sa stratégieet ses projets de développement.

Les banques au Maghreb peuvent contribuer au financement de plusieurs projets en lien avec la formation de la jeunesse. Il s'agit aussi de contribuer à leur employabilité par le financement des investissements nécessaires au démarrage de micro entreprises.

Cet engagement concerne aussi la promotion du genre par le soutien et l'encouragement des femmes entrepreneurs dans les régions ainsi que le financement de projets dans les régions enclavées de l'intérieur du pays.

Conclusion

Dans certains pays comme la France, les efforts ont été renforcés par des obligations légales (par exemple, les Loi de Grenelle et la Loi NRE en France) et par des initiatives privées (par exemple GRI et les normes internationales telles que l'ISO 14000, l'ISO 26000 etc.). L'intervention du régulateur semble indispensable afin de stabiliser un modèle de banque qui a connu une forme d'instabilité.

Conscientes des limites de leur mode de fonctionnements traditionnels, courtermiste et risqué, les banques ont essayé de changer leurs comportements et ont commencé à intégrer les principes du développement durable dans leurs processus de gestion. Elles ont ainsi favorisé l'émergence du concept de banque durable.

Les concepts de finance durable et de banque durable deviennent des élémentsde réflexion important pour le banquier du 21ème siècle.

Les banques maghrébines peuvent trouver dans cette nouvelle vision de la finance des sources d'inspiration afin d'élaborer un modèle de banque efficace et utile à l'économie réelle contribuant à la croissance économique de leurs pays.

VII. La finance islamique: une finance participative et responsable

La finance islamique est un vaste marché prometteur. Il présente un enjeu mondial.

« Nous adapterons notre environnement juridique pour que la stabilité et l'innovation de notre place financière puissent bénéficier à la Finance Islamique » Ces mots de Madame Christine Lagarde, ministre français de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, traduisent l'intérêt de l'Occident pour la finance islamique. Doit-on aussi y voir une réponse à Monsieur Gordon Brown qui lui aussi veut faire de Londres « le portail occidental et le centre mondial de la finance islamique » ?

Avec la globalisation économique et financière et l'engouement pour la finance éthique et durable, les non musulmans s'intéressent à la finance islamique et contribuent même à son développement en dehors de ses frontières naturelles, celles des pays d'Islam.

Il y a trente ans, la finance islamique était inconnue ou presque. Selon la base de données Orbis Banks, aujourd'hui, elle opère dans plus de 60 pays à travers plus de 413 institutions financières avec un taux de croissance annuel proche de 20%. Elle connaît depuis vingt ans une expansion considérable. Plusieurs sources tentent de l'évaluer.

7.1. Le potentiel de la finance islamique

Les experts de l'IFSB (Islamic Financial Services Board) s'accordent à dire que le marché de la finance islamique mondial dépasserait aujourd'hui les 1600 milliards de dollars. Le marché bancaire islamique mondial serait même au-dessous de son vrai potentiel qui serait de presque 4 000 milliards.

Le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et d'autres organismes financiers internationaux estiment que les avoirs des banques islamiques ont été multipliés par neuf à 1800 milliards de dollars entre 2003 et 2013, soit une progression de 16% par an. Ils dépasseraient actuellement les 2000 milliards[1]. Plus de 40 millions de personnes dans le monde sont actuellement clientes d'une banque islamique. Ce secteur pourrait encoredoubler de volume à 4000 milliards de dollars en 2020.

La répartition géographique de ce marché est la suivante : environ 80 % d'actifs détenus dans les pays du CCG et de la région MENA, 15 % en Asie – Malaisie et Indonésie –, les 5 % restants sont détenus en Europe, notamment à Londres, et aux États-Unis.

Avec l'augmentation de la manne pétrolière, la création de banques islamiques dans les monarchies du Golfe s'est accélérée. La finance islamique est en effet fortement corrélée à l'évolution des cours du pétrole et concentrée dans les pays Conseil de Coopération du Golfe (CCG).

Depuis les années 1980, le renouveau religieux et les crises subies par certaines institutions financières conventionnelles conduisent la finance islamique à se positionner comme une finance complémentaire.

Très vite le monde de la finance islamique s'est développé et s'est exporté au-delà des pays d'Islam. Les pays du Golfe, le Pakistan, le Soudan, l'Iran mais aussi certains pays d'Asie du Sud-Est et la Malaisie sont considérés comme des précurseurs en la matière.

Selon The Islamic Banking Database de la Banque Mondiale, on compte en février 2014 près de 400 institutions financières où fenêtres d'institutions financières. Leur taille, en termes de total d'actifs, s'échelonne entre 8 millions de dollars pour la plus petite et 80 milliards de dollars pour la plus grande qui est la banque saoudienne Al Rajhi Bank. Cependant, selon la base de données Bankscope, seulement une centaine de banques dans le monde sont déclarées purement islamiques. Les très grandes banques islamiques demeurent donc de taille modeste comparées à leurs homologues conventionnels des pays industrialisés. Notons, à titre d'exemple, que BNPP a un total du bilan qui avoisine les 2000 milliards de dollars.

La finance islamique est d'abord un phénomène économique avant d'être religieux. Elle est fortement corrélée à l'évolution des cours du pétrole et concentrée dans les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG).

Elle peut être définie en première approximation comme étant une finance socialement responsable reposant sur une éthique religieuse et très proche de l'investissement socialement responsable (ISR).

En effet, la finance islamique préconise un partage « équitable » des gains et des risquesentre l'investisseur (le financeur) et l'entrepreneur (le financé) quelle que soit la forme de financement utilisée. Une conséquence immédiate en est l'interdiction de l'intérêt.

Une finance aristotélicienne?

Le débat sur la licéité de la pratique de l'intérêt est ancien et a mobilisé toute une lignée de philosophes et d'économistes, à commencer par Aristote. Dans L'Éthique à Nicomaque ce dernier précise « L'intérêt est de l'argent issu d'argent, et c'est de toutes les acquisitions celle qui est la plus contraire à la nature ». D'autre part, il convient de rappeler que la plupart des autres religions monothéistes se sont durablement défiées du taux d'intérêt. En ce qui concerne la religion catholique, dans l'Évangile selon Saint Luc, il est affirmé : « Si vous ne prêtez qu'à ceux dont vous espérez restitution, quel mérite? Car les pêcheurs prêtent aux pêcheurs afin de recevoir l'équivalent » et la législation canonique condamnera le prêt à intérêt jusqu'en 1830 et ce n'est qu'en 1917 que le Vatican a rendu licite le prêt à intérêt. L'intérêt est également proscrit dans la religion juive « Quand ton frère se ruine, que sa main chancelle près de toi. Soutiens-le : métèque ou habitant, il vit avec toi. Tu ne prendras de lui ni usure, ni intérêt. » (Lévitique).

Mais, in fine, la tradition judéo-chrétienne a fait une distinction claire entre usure et intérêt, et, si, aujourd'hui, dans nos sociétés occidentales, la première est condamnée, le second est accepté.

En revanche, la philosophie musulmane condamne tout taux d'intérêt, qu'il soit usuraire ou non. La perception d'une rémunération fixe, fonction uniquement de l'écoulement du temps et complètement déconnectée de la rentabilité réelle du projet d'investissement sous-jacent, est contraire à l'éthique musulmane, car considérée comme socialement destructrice.

7.2. Une finance libre d'intérêt et durable

La finance islamique est une finance libre d'intérêt. Elle constitue une forme d'intermédiation financière à part entière mais reposant principalement sur l'engagement et la participation.

Encadré

La finance islamique est définie par la Charia, loi canonique musulmane régissant la vie religieuse, politique, sociale et individuelle. Ses préceptes interdisent de recevoir et de verser un intérêt car le débiteur supporterait seul la totalité du risque associé à un projet d'investissement. La Charia interdit également les transactions déconnectées de l'économie réelle et menées à des fins purement spéculatives. Toute transaction financière doit donc être adossée à un actif tangible. La Charia prohibe l'investissement dans des activités non éthiques ou considérées comme haram,c'est-à-dire illicites. Il en résulte que la finance islamique vise à servir avant tout les hommes, acteurs et parties prenantes d'une économie réelle tangible, à travers des contrats dont la règle est le partage des profits et des pertes.

En raison même de la règle de partage équitable des pertes et des profits, la finance islamique contraint à adosser toute opération financière à une opération de financement réelle et donc à un actif tangible. Ce qui compte en finance islamique, c'est la finalité de l'investissement (clairement identifiée). Il en résulte, une traçabilité complète de l'argent afin de ne jamais couper le lien entre l'opération de financement et l'opération financée car, in fine, plus que l'intérêt, ce qui est interdit c'est la revente tel quel du crédit en le coupant de sa finalité.

7.3. Vers des banques islamiques maghrébines

Au Maghreb des efforts ont été déployé afin de consolider les vides et les flous juridiques notamment vis-à-vis de la clientèle.

Le vide juridique entrave considérablement l'épanouissement de l'industrie de la finance islamique. Cela peut donner libre cours à des pratiques non conformes à la Sharia et qui nuisent à cette industrie.

L'objectifs des autorités au Maghreb et en Afrique Subsaharienne est qu'aujourd'hui que les banques islamiques de détail proposent des produits et des services islamiques utiles au financement de l'économie. Il s'agit aussi de montrer que les produits dits islamiques présentent d'autres attributs complémentaires des produits conventionnels.

Les lois adoptées tentent en général d'introduire des textes officiels en rapport avec les produits financiers islamiques. Ces textes permettent de définir les produits financiers islamiques et d'harmoniser le régime fiscal de ces produits avec le régime fiscal des autres produits financiers classiques.

Ces lois prennent aussi en considération la protection des banques islamiques et celle de leurs déposants. Cette démarche renforce la crédibilité de cette finance.

Ces évolutions réglementaires permettent de renforcer la profondeur financière d'une industrie financière en croissance.

Beaucoup d'études montrent que pour le moment la finance islamique commence à avoir des effets sur la croissance. Ces effets peuvent se renforcer avec la maturité du système financier islamique. Ces systèmes sont en train d'atteindre une taille critique afin d'être capable d'amortir les coûts et bénéficier ainsi au développement économique.

La taille est en effet un des grands défis que les banques islamiques sont en train de relever afin de mieux affirmer leur compétitivité. La grande taille favorise les économies d'échelle indispensables à leur compétitivité.

Si on compare au plan mondial la taille moyenne, en termes d'actif, des dix grandes banques conventionnelles et des dix grandes banques islamiques, on s'aperçoit que le bilan moyen des banques islamiques est d'environ 20 milliards de dollars alors que celui de la banque conventionnelle est de plus de 1000 milliards de dollars. Il y a donc un gisement considérable d'économies d'échelle à explorer dans les banques islamiques.

Une taille plus grandes permet une réduction des coûts bancaires. Ces coûts seraient dilués sur une base de clientèle plus grande. Les acteurs de la finance islamique sont aujourd'hui conscients de cet enjeu auquel ils se préparent afin de préparer un marché bancaire suffisamment concurrentiel avec les banques universelles classiques.

Les banques islamiques sont dès lors dans une démarche stratégique de type industriel d'augmentation de leur capital minimum et aussi de regroupement afin de renforcer leur surface financière.

L'autre effort déployé des banques islamiques au Maghreb et la consolidation du capital humain.
Il est évident que le capital humain est un des principaux éléments du développement de la Finance Islamique. Le nombre d'experts ou Sharia Scholars mérite d'augmenter. Dans le monde, on en compte moins de 100 pour plus de 300 institutions financières islamiques.

La légalité des opérations financières islamiques par rapport à ces principes et ces valeurs sont soumises aux seuls avis du comité de la Sharia (Sharia Board) dont l'indépendance doit être garantie vis-à-vis dles gestionnaires des banques islamiques. Il est évident, que dans ces cas le véritable pouvoir de décision appartient aux gestionnaires de ces banques veillant à éviter tout risque de conflits d'intérêts.

Les banques islamiques sont en train de renforcer pour le moment la structure, la capacité, l'environnement et le personnel pour remplir tous leurs objectifs. Le manque de scholars et d'experts est en train d'être pris en compte afin d'éviter d'être un obstacle au développement du marché.

On peut légitimement penser que le recrutement de cadres et de personnels qualifiés devrait se faire sur la base de la maîtrise des techniques bancaires et de la connaissance des standards du droit des contrats musulmans. L'équilibre dans les profils est donc un élément fondamental.

Dans la finance islamique, il importe plus précisément d'éviter le fossé qui sépare les techniciens de cette finance, souvent issus de la finance conventionnelle, et les docteurs en droit musulman qui peuvent ignorer les rudiments de la finance. La finance islamique est en train donc de renforcer ses cadres dotés de la double compétence. Cette faiblesse peut se transformer en atout afin de permettre à cette finance de s'imposer comme une finance durable en Europe et aux États-Unis et renforcer son expansion au-delà des pays historiques.

Le dernier effort en cours de réalisation par les banques maghrébines en matière de finance islamique au Maghreb est l'encouragement de la recherche académique qui demeure embryonnaire et désorganisée dans le domaine.

La consolidation du capital humain dédié à la finance islamique passe par la création de formations reconnues au plan académique. Le point de départ est donc précisément l'organisation d'équipes de recherche reconnues issues des grandes universités et veillant à la rigueur des méthodes employées et de l'analyse des conclusions obtenues en dehors de tout prosélytisme.

Nitish Bhojnagarwala, Analyste Senior VP chez Moody's « La volonté des gouvernements de développer la finance islamique sur les marchés domestiques et à l'international, mais aussi la demande toujours soutenue des particuliers pour les produits proposés, auront une incidence favorable sur le secteur » souligne Nitish Bhojnagarwala[1].

L'expert ajoute «L'incursion des assureurs islamiques en Asie du Sud-Est et Afrique du Nord est également de nature à conforter son essor ».

[1] Moody's – « Poursuivant sur sa lancée, la finance islamique devrait encore distancer la finance traditionnelle » - 29 Mar 2018

Conclusion

Il y a trente ans, la finance islamique était inconnue ou presque. Aujourd'hui cette pratique est présente dans plus de 60 pays.

Les pays qui agréent cette finance se situent principalement dans les pays du Golfe et d'Asie ainsi qu'au Maghreb et en Afrique. Depuis quelques années, ces pays évoluent vers l'adoption de normes permettant une reconnaissance internationale de leur mode de fonctionnement.

L'implantation de la finance islamique au Maghreb devrait être progressive. A l'observation il apparaît que les autorités bancaires maghrébines sont en train d'autoriser une entrée mesurée de banques islamiques afin trouver un équilibre entre la demande sociale très nette pour ce type de produits et services et la concurrence de ces entrants sur des territoires déjà occupés par des banques locales conventionnelles peu agressives.

Cette finance halal apparaît aussi comme une formidable opportunité pour les banques conventionnelles. Il s'agit d'un moyen alternatif pour investir et d'une façon supplémentaire pour lever des fonds importants. C'est une finance qui permet de gagner de nouvelles parts de marché.

L'intérêt suscité par la finance islamique dépasse en fait le cadre du monde musulman. Elle devient un enjeu mondial. Les experts de Standard & Poor's Ratings mais aussi de Moody's s'attendent à ce que la finance islamique continue son expansion géographique mondiale.

La forte demande, à travers le monde, de produits et services financiers en accord avec la charia va encourager l'essor d'une offre de produits bancaires islamiques toujours plus sophistiquée mais tangibles et stables car non basés sur l'intérêt. Ils résistent mieux aux crises car les effets de levier sont par principe inférieurs à ceux de la finance conventionnelle.

Conclusion générale

Rares sont les régions et les regroupements de pays dans le monde qui présentent les atouts naturels dont dispose le Maghreb. Les cinq pays de l'Unions du Maghreb Arabe, avec leurs 7 millions de km² représentent un potentiel de consommation de presque 100 millions d'habitants, ayant plusieurs référentiels culturels et linguistiques en commun et des atouts inestimables pour construire dans un premier temps un espace d'investissement et d'affaires intra-maghrébins.

Les banquiers du Maghreb ont dans cet espace plusieurs défis à relever mais aussi beaucoup d'opportunités à valoriser.La finance numérique est un moyen parmi d'autres pour promouvoir l'inclusion financière au Maghreb. Cette finance est exigeante en technicité. De nouveaux défis apparaissent, tels que l'interopérabilité et l'accès aux canaux 3G et 4G. Il n'en reste pas moins que le numérique combiné à un appareil bancaire moderne contribue indéniablement à la réduction des coûts de transaction et à la croissance du PIB.

Les concepts de finance durable et de banque durable deviennent des éléments de réflexion important pour le banquier du 21ème siècle au Maghreb. Les banques maghrébines peuvent trouver dans cette nouvelle vision de la finance des sources d'inspiration afin d'élaborer un modèle de banque efficace et utile à l'économie réelle contribuant à la croissance économique de leurs pays.

Dans le même registre l'implantation de la finance islamique au Maghreb devrait être progressive. Il semble que les autorités bancaires maghrébines sont en train d'autoriser une entrée mesurée de banques islamiques afin trouver un équilibre entre la demande sociale très nette pour ce type de produits et services et la concurrence de ces entrants sur des territoires déjà occupés par des banques locales conventionnelles peu agressives.Cette finance éthique apparaît aussi comme une formidable source de revenus pour les banques conventionnelles. Il s'agit d'un moyen alternatif pour investir et d'une façon supplémentaire pour lever des fonds importants.